



THE INTEGRITY COUNCIL
FOR THE VOLUNTARY CARBON MARKET

CCP

Les Principes fondamentaux du carbone

Rapport d'impact 2025

Faire progresser l'action climatique
de haute intégrité à grande échelle



Table des matières

Remerciements

© 2025 The Integrity Council for the Voluntary Carbon Market. Tous droits réservés. La présente publication est protégée par le droit d'auteur. L'ICVCM autorise l'utilisation, la reproduction et la distribution gratuites de ce rapport à des fins de plaidoyer, de recherche, de formation et d'éducation.

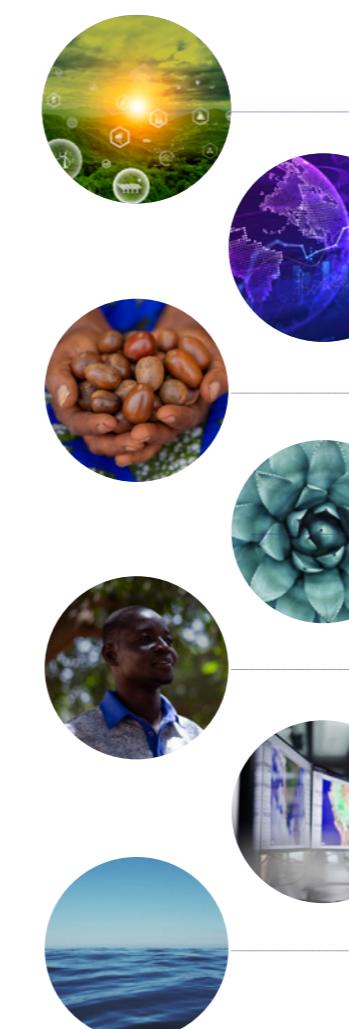
L'ICVCM exprime sa profonde gratitude aux organisations et équipes suivantes pour leur contribution à l'élaboration de la présente publication :

ACR, ART, CAR, Gold Standard, l'équipe du projet de collecte des gaz de décharge du comté de Hancock, VCS, l'équipe du projet Tond Tenga, l'équipe du projet Makame Savannah, les équipes du projet Beyond Biomass, l'équipe du projet de cuisson propre pour les communautés d'accueil de réfugiés et les autres communautés marginalisées au Bangladesh, Greenhouse Communications Agency, ainsi que le Secrétariat exécutif de l'ICVCM.

L'ICVCM souhaite également remercier ses bailleurs de fonds, dont le soutien a permis de concrétiser les accomplissements présentés dans ce rapport :

Bezos Earth Fund, Bloomberg Philanthropies, Children's Investment Fund Foundation, Generation Foundation, Google.org, High Tide Foundation, The Rockefeller Foundation et Sequoia Climate Foundation.

Ce rapport a été mis à jour le 16 décembre 2025.



Avant-propos

Résumé analytique

4

8

- **Chapitre 1 Élever les exigences**
Évaluations et assurance

12

- **Chapitre 2 Dynamique du marché**
L'essor des crédits à haute intégrité

20

- **Chapitre 3 De la conception à la mise en œuvre**
Méthodologies approuvées et études de cas

24

- **Chapitre 4 De la politique à la pratique**
Favoriser un changement systémique

60

- **Chapitre 5 Action collective**
Voix et partenariats

72

- **Chapitre 6 Améliorer l'impact**
Recherche, science et innovation

78

Conclusion

88



Annette L. Nazareth,
Présidente du Conseil
d'administration,
Conseil d'intégrité pour le
marché volontaire du carbone

Avant-propos

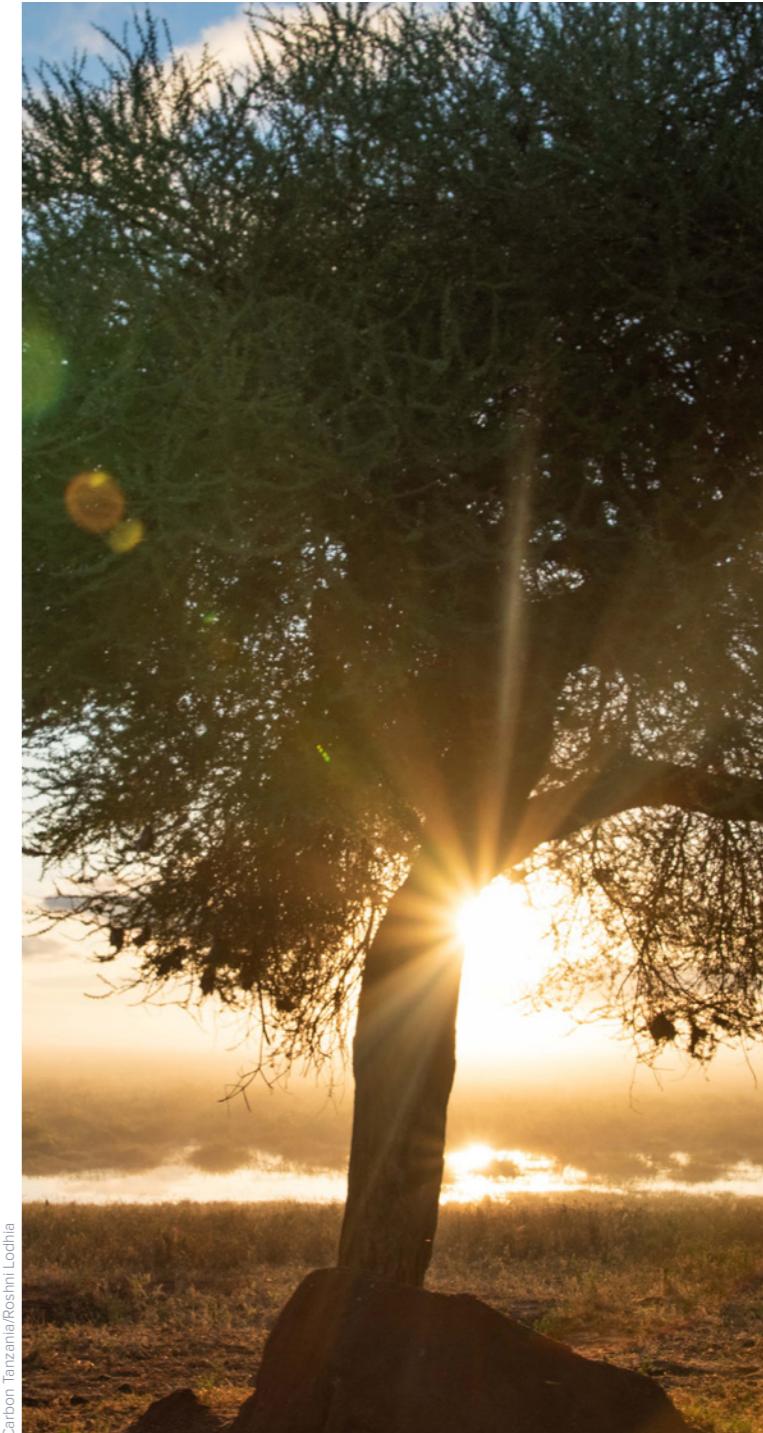
Lors de la création du Conseil pour l'intégrité, une conviction unique nous guidait : l'intégrité devait devenir la pierre angulaire des marchés du carbone s'ils voulaient atteindre pleinement leur potentiel en matière d'impact climatique à grande échelle. Quatre ans plus tard, cette conviction commence à porter ses fruits, à un moment où l'urgence d'accélérer l'action climatique n'a jamais été aussi forte.

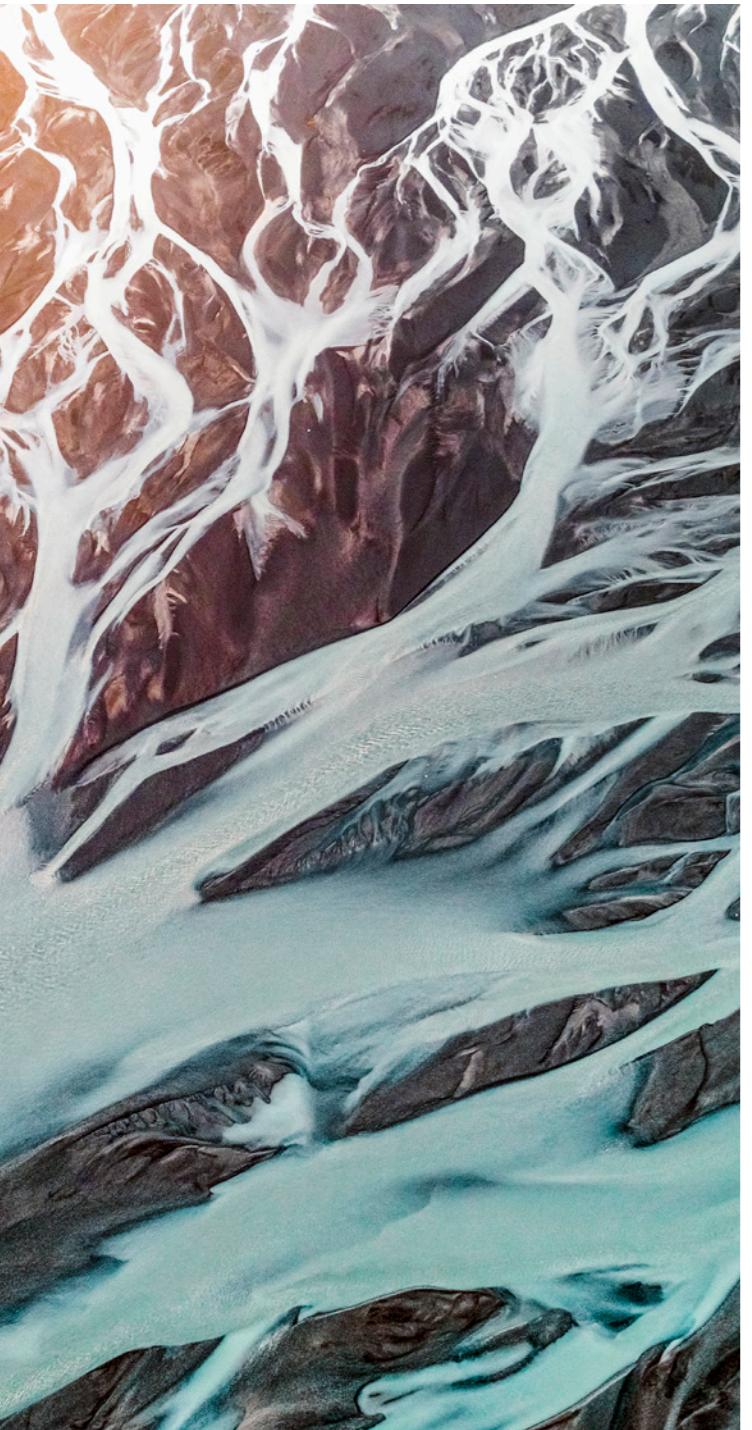
En l'espace de quelques années seulement, le marché volontaire du carbone s'est profondément transformé, en s'alignant sur les normes, garanties et dispositifs de gouvernance introduits par nos [Principes fondamentaux du carbone](#) (CCP). Cette évolution a été guidée par le Conseil de gouvernance de l'ICVCM, dont la diversité et l'expertise pluridisciplinaire garantissent une gouvernance solide et des mécanismes d'assurance rigoureux au service de l'intégrité. Ce qui n'était à l'origine qu'une ambition, établir un seuil mondial de référence pour des crédits carbone à haute intégrité, est désormais une réalité opérationnelle. Les CCP et le cadre d'évaluation sont passés de la conception à la mise en œuvre. Ils définissent la qualité, renforcent la confiance et facilitent l'acheminement des financements vers les projets et les communautés qui en ont le plus besoin.

Aujourd'hui, les acheteurs, les autorités de régulation et les décideurs publics du monde entier reconnaissent de plus en plus les Principes fondamentaux du carbone (CCP)

comme le point de référence en matière de crédibilité. Les gouvernements intègrent ces principes dans les cadres nationaux de leurs marchés du carbone. Les programmes de certification des crédits carbone ont réformé leur gouvernance, renforcé leurs méthodologies et aligné leurs procédures de contrôle afin de satisfaire au seuil des CCP. Les porteurs de projets conçoivent désormais leurs initiatives en anticipant, dès l'origine, l'obtention de l'approbation CCP. À l'échelle du marché, l'intégrité est devenue le principe structurant, le critère selon lequel la valeur se mesure et la confiance se reconstruit.

Ces avancées ont produit des résultats tangibles. Sept programmes et trente-six méthodologies ont été approuvés comme satisfaisant aux exigences rigoureuses des Principes fondamentaux du carbone (CCP), renforçant la confiance dans la transformation du marché. La demande de crédits labellisés CCP a progressé de manière constante, avec des primes de prix reflétant le regain de confiance des acheteurs. Les décideurs publics, les institutions multilatérales et les organismes de normalisation ont intégré les CCP dans leurs propres cadres, reconnaissant le rôle du Conseil pour l'intégrité dans la construction d'une plus grande cohérence entre les marchés volontaires et réglementés. Il ne s'agit pas de réformes abstraites, mais de résultats concrets qui redéfinissent les incitations, les comportements et les attentes des acteurs du marché, partout dans le monde.





L'impact de ce travail se manifeste avec le plus de clarté sur le terrain. Les projets qui appliquent des méthodologies approuvées au titre des CCP contribuent à réduire et à éliminer les gaz polluants de l'atmosphère, à restaurer les écosystèmes, à améliorer les moyens de subsistance et à renforcer la résilience des communautés. Au Burkina Faso, le projet Tond Tenga, fondé sur une reforestation menée par les communautés, régénère des terres dégradées tout en créant de nouvelles sources de revenus. En Tanzanie, le projet Makame Savannah protège les forêts des zones arides tout en soutenant l'éducation, les services de santé et les emplois liés à la conservation. Ces exemples montrent que lorsque l'intégrité guide l'investissement, les résultats dépassent largement le carbone pour bénéficier aux populations, à la nature et pour partager la prospérité.

Ces progrès reposent sur la collaboration. Nous travaillons aux côtés des gouvernements, des programmes de certification des crédits carbone, des porteurs de projets, des peuples autochtones et des communautés locales, des scientifiques, de la société civile et des investisseurs. Cette collaboration se poursuivra dans les années à venir. À travers nos nouveaux programmes de travail pour l'amélioration continue, nous réunissons des experts de premier plan et des parties prenantes afin d'examiner des questions complexes liées à la transparence, à la mise à l'échelle et au contrôle, et de veiller à ce que le cadre d'évaluation

évolue de concert avec la croissance du marché et les avancées technologiques.

Nous sommes également fiers de soutenir le Forum d'engagement des peuples autochtones et des communautés locales, un organe autonome créé pour valoriser les voix, les droits et le leadership de celles et ceux qui assurent la préservation d'une large part des écosystèmes intacts encore présents dans le monde. Ensemble, ces initiatives traduisent notre conviction que l'intégrité n'est pas un aboutissement, mais un engagement continu en faveur de l'apprentissage, de l'inclusion et de l'innovation, engagement qui guidera la prochaine phase de notre action.

La transformation du marché est encore en cours, mais son orientation est désormais sans équivoque. Le Conseil pour l'intégrité a contribué à mettre en place l'architecture de confiance nécessaire à son développement. Les fondations sont solides. Le défi consiste désormais à les consolider avec un engagement et une vigilance constants, afin que l'intégrité demeure le socle de l'ambition, de la confiance et de l'impact climatique à venir.

Annette L. Nazareth



Carbon Tanzania/Roshni Lodha



VNV & BONDHU

Résumé analytique

Les Principes fondamentaux du carbone (CCP), établis par le Conseil d'intégrité pour le marché volontaire du carbone (ICVCM), contribuent à définir une vision mondiale plus claire de ce que représente un crédit carbone de haute intégrité. En novembre 2025, 51 millions de crédits carbone s'appuyaient sur des méthodologies approuvées par les CCP, selon MSCI. L'introduction sur le marché de crédits labellisés CCP renforce la confiance et accélère l'action climatique ainsi que le développement durable.



Les activités que nous menons dans la forêt ont généré des revenus, utilisés pour acheter des animaux et de la nourriture, payer les frais de scolarité, les soins de santé et d'autres dépenses familiales.



Le Rapport d'impact 2025 sur les Principes fondamentaux du carbone présente une analyse détaillée des avancées récentes. Il explique en premier lieu comment l'Integrity Council for the Voluntary Carbon Market (ICVCM), dans le cadre de son processus multipartite, a évalué les programmes de certification des crédits carbone et les méthodologies au regard des CCP. À ce jour, sept programmes et trente-six méthodologies ont été approuvés par le Conseil de gouvernance de l'ICVCM, contribuant à relever les standards de gouvernance, de conception des projets et de mise en œuvre à l'échelle du marché.

En analysant l'impact sur le marché, le rapport met en évidence la demande croissante de crédits labellisés CCP. Pour tous les types de projet, ces crédits bénéficient désormais d'une prime de prix moyenne pouvant atteindre 25 %, selon ClearBlue Markets et Calyx Global. Cette dynamique alimente un cercle vertueux : la demande des acheteurs pour des crédits labellisés CCP incite les porteurs de projets à adopter des méthodologies approuvées, orientant progressivement l'ensemble du marché vers un niveau d'intégrité plus élevé.

Le rapport dresse un panorama des méthodologies approuvées au titre des CCP qui sous-tendent les différents types de projets, en les mettant en regard d'études de cas illustrant leur mise en œuvre concrète. Ces exemples, parmi lesquels le projet agroforestier Tond Tenga au Burkina Faso, le projet Makame Savannah REDD+ en Tanzanie, ainsi qu'un projet de cuisinières au Bangladesh, montrent comment des méthodologies solides et une

mise en œuvre rigoureuse permettent d'obtenir des bénéfices mesurables sur les plans climatique, social et économique.

Comme l'explique Mahamdi Nikiema, agriculteur engagé dans le projet Tond Tenga : « Les activités que nous menons dans la forêt ont généré des revenus qui ont permis d'acheter des animaux et de la nourriture, de payer les frais de scolarité, les soins de santé et d'autres dépenses familiales. »



Le rapport souligne également le rôle des CCP dans le renforcement de l'alignement entre les marchés du carbone volontaires et réglementés. Les gouvernements et les autorités de régulation font de plus en plus référence aux CCP dans l'élaboration de leurs cadres de politiques publiques, reconnaissant que cette démarche contribue à l'atteinte de leurs objectifs climatiques tout en mobilisant de nouveaux financements en faveur du développement durable. Le label CCP est désormais reconnu dans des initiatives majeures, notamment l'article 6 de l'Accord de Paris, les taxes carbone et les systèmes d'échange de quotas d'émission.



Carbon Tanzania/Roshni Lodha



Une série de panoramas régionaux et nationaux illustre la manière dont des cadres de marché du carbone à haute intégrité sont adoptés et adaptés aux contextes locaux. Ces analyses mettent en lumière le rôle de l'ICVCM dans le soutien à l'harmonisation, au renforcement des capacités et à la mobilisation des financements climatiques, en particulier en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, où le potentiel d'impact est élevé.

Reconnaissant l'importance de la collaboration, le rapport présente également les partenariats et alliances de l'ICVCM avec diverses entités, associations et plateformes de la société civile. Il souligne notamment le soutien apporté par l'ICVCM au Forum d'engagement des peuples autochtones et des communautés locales, illustrant son engagement à valoriser les voix et le leadership locaux, y compris ceux de groupes systématiquement défavorisés tels que les femmes et les jeunes.

Enfin, le rapport met en lumière la stratégie d'amélioration continue de l'ICVCM, qui vise à garantir que ses travaux soient régulièrement éclairés par un large éventail de parties prenantes et renforcés par les avancées scientifiques, la recherche, l'innovation et l'apprentissage.

Le Rapport d'impact 2025 sur les Principes fondamentaux du carbone invite l'ensemble des parties prenantes, acteurs du marché, décideurs publics et grand public, à reconnaître et à soutenir la transformation en cours, afin de garantir que les marchés du carbone produisent des résultats climatiques et de développement durable réels, durables et équitables.



Les Principes fondamentaux du carbone

Les Principes fondamentaux du carbone (CCP) constituent dix principes essentiels, fondés sur la science, destinés à identifier des crédits carbone de haute qualité générant un impact climatique réel et vérifiable.

Publiés en mars 2023, les CCP ont été élaborés avec la contribution de plusieurs centaines d'organisations. Une consultation publique de soixante jours a été organisée, donnant lieu à plus de 5 000 commentaires issus de plus de 350 contributions.

Ce processus témoigne d'un fort engagement en faveur de l'intégrité à l'échelle de l'ensemble du marché. Les CCP couvrent trois dimensions essentielles de l'intégrité au sein du marché volontaire du carbone : la gouvernance, l'impact sur les émissions et le développement durable.

Gouvernance

1. Gouvernance efficace

Le programme de certification des crédits carbone doit disposer d'une gouvernance efficace afin de garantir la transparence, la reddition de comptes, l'amélioration continue et la qualité globale des crédits carbone.

2. Traçabilité

Le programme de certification des crédits carbone doit exploiter un registre, ou recourir à un registre, permettant d'identifier de manière unique, d'enregistrer et d'assurer la traçabilité des activités d'atténuation et des crédits carbone émis, afin de garantir que ces crédits puissent être identifiés de façon sécurisée et sans ambiguïté.

3. Transparence

Le programme de certification des crédits carbone doit fournir des informations complètes et transparentes sur l'ensemble des activités d'atténuation faisant l'objet de crédits. Ces informations doivent être mises à disposition du public sous forme électronique et être accessibles à des publics non spécialisés, afin de permettre l'examen des activités d'atténuation.

4. Validation et vérification indépendantes et rigoureuses par des tiers

Le programme de certification des crédits carbone doit prévoir, au niveau du programme, des exigences relatives à une validation et une vérification indépendantes et rigoureuses des activités d'atténuation par des tiers.

Impact sur les émissions

5. Additionnalité

Les réductions ou les absorptions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant de l'activité d'atténuation doivent être additionnelles, c'est-à-dire qu'elles ne se seraient pas produites en l'absence de l'incitation créée par les revenus issus des crédits carbone.

6. Permanence

Les réductions ou les absorptions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant de l'activité d'atténuation doivent être permanentes ou, lorsqu'il existe un risque de réversibilité, des mesures doivent être mises en place pour traiter ces risques et compenser toute réversion.

7. Quantification rigoureuse des réductions et des absorptions d'émissions

Les réductions ou absorptions d'émissions de GES découlant de l'activité d'atténuation doivent faire l'objet d'un Pesage et d'une quantification rigoureux, reposant sur des approches prudentes, l'exhaustivité et des méthodes scientifiques.

8. Absence de double comptabilisation

Les réductions ou les absorptions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant de l'activité d'atténuation ne doivent pas faire l'objet d'une double comptabilisation, c'est-à-dire qu'elles ne doivent être comptabilisées qu'une seule fois dans l'atteinte d'objectifs ou de cibles d'atténuation. La double comptabilisation recouvre la double délivrance, la double revendication et la double utilisation.

Développement durable

9. Bénéfices en matière de développement durable et garanties

Le programme de certification des crédits carbone doit disposer d'orientations claires, d'outils et de procédures de conformité afin de garantir que les activités d'atténuation respectent, ou dépassent, les bonnes pratiques sectorielles largement reconnues en matière de garanties sociales et environnementales, tout en produisant des impacts positifs en matière de développement durable.

10. Contribution à la transition vers la neutralité carbone

L'activité d'atténuation doit éviter d'enfermer les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre (GES), les technologies ou les pratiques à forte intensité carbone dans des trajectoires incompatibles avec l'objectif d'atteindre la neutralité des émissions de GES d'ici le milieu du siècle.

Chapitre 1

2050

Élever les exigences
Évaluations et assurance



Évaluations et assurance

Depuis la publication des Principes fondamentaux du carbone et du cadre d'évaluation en juillet 2023, l'ICVCM a encouragé un changement de cap significatif dans les normes applicables aux marchés du carbone à l'échelle mondiale. Sept grands programmes de certification des crédits carbone et trente-six méthodologies ont été approuvés à l'issue d'évaluations rigoureuses fondées sur les Principes fondamentaux du carbone. Cette dynamique a relevé le niveau d'exigence en matière de gouvernance, de conception des projets et de mise en œuvre sur l'ensemble du marché, des centaines de méthodologies et de projets étant désormais adaptés afin de satisfaire au seuil de haute intégrité des CCP, reconnu à l'échelle internationale.

Dans le cadre du processus d'évaluation « à deux niveaux » de l'ICVCM, la gouvernance et les systèmes des programmes de certification des crédits carbone font d'abord l'objet d'un examen, suivi d'une évaluation de leurs méthodologies de conception et de mise en œuvre des projets carbone. Les programmes sont analysés au regard de la qualité de leur gouvernance, ainsi que de leurs dispositifs visant à assurer des garanties sociales et environnementales solides et à produire des résultats positifs en matière de développement durable. Les méthodologies sont évaluées en fonction de leur capacité à générer des réductions d'émissions de gaz à effet de serre durables, mesurables et additionnelles, tout en assurant des bénéfices en matière de développement durable.



Ces évaluations s'appuient sur le Groupe d'experts du Conseil pour l'intégrité du marché volontaire du carbone (ICVCM), composé de spécialistes et d'experts de disciplines variées, qui fournit des orientations techniques indépendantes afin de garantir la solidité des évaluations et leur alignement sur les meilleures pratiques. Les crédits ne peuvent être assortis du label CCP que si le programme émetteur et la méthodologie utilisée ont tous deux été approuvés au titre des CCP par le Conseil de gouvernance du Conseil pour l'intégrité du marché volontaire du carbone.

Sept programmes de certification des crédits carbone, à savoir ACR, ART, CAR, Equitable Earth (anciennement ERS), Gold Standard, Isometric et VCS (opéré par Verra), sont désormais éligibles aux CCP. Sept autres programmes sont actuellement en cours d'évaluation, et d'autres candidatures sont attendues au fil du temps. L'ensemble des programmes éligibles aux CCP a renforcé ses procédures afin de satisfaire aux critères des CCP. Cette démarche a contribué à relever les standards dans des domaines allant de la gouvernance et de la transparence au renforcement des garanties sociales et des mécanismes de traitement des plaintes. Le détail de l'ensemble de ces évolutions est publié sur le site Web du Conseil pour l'intégrité du marché volontaire du carbone.

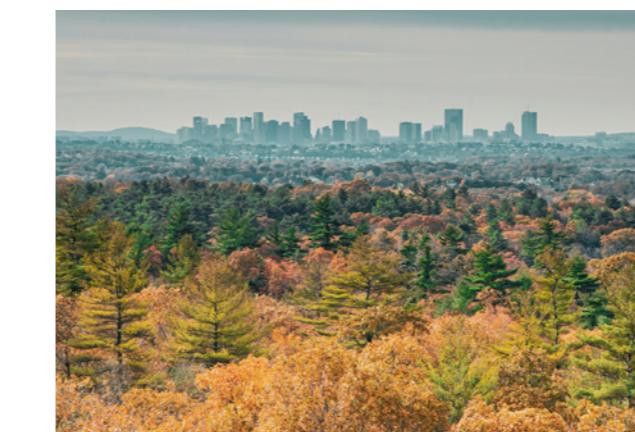
Assurance et surveillance

L'approbation des programmes et de leurs méthodologies marque le point de départ du processus d'assurance et de supervision du Conseil pour l'intégrité du marché volontaire du carbone (ICVCM). Les programmes éligibles aux CCP soumettent des rapports annuels attestant de leur conformité aux CCP. Ces rapports comprennent notamment des informations relatives aux plaintes, ainsi qu'aux révisions et mises à jour des documents pertinents pour leur éligibilité aux CCP.

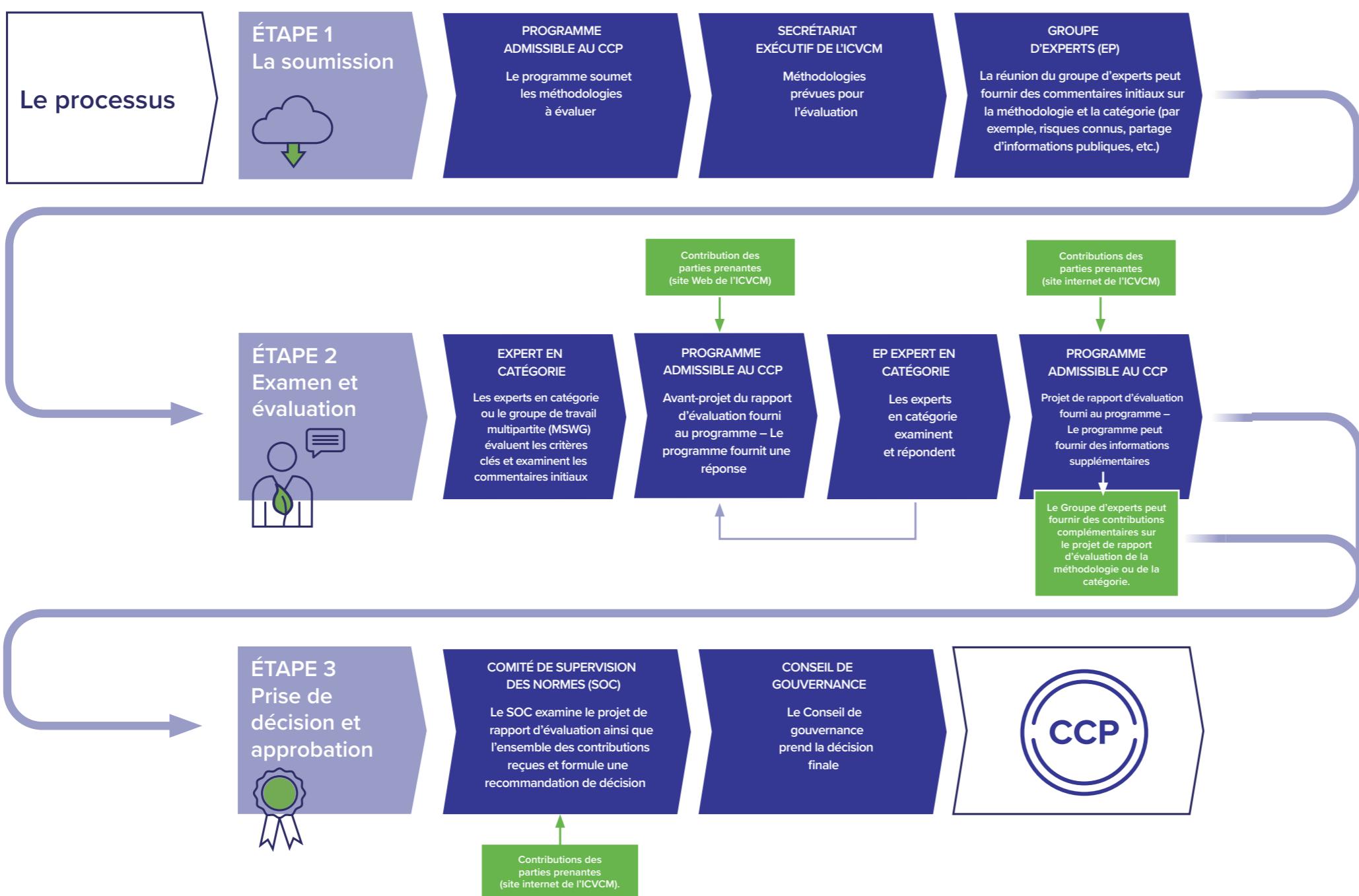
Dans le cadre de ce processus d'assurance, le Conseil pour l'intégrité du marché volontaire du carbone mène ses propres activités de suivi de la performance. Celles-ci incluent l'examen des données et des informations de marché, la réalisation de contrôles ponctuels et d'enquêtes, la gestion des plaintes des parties prenantes et des enjeux émergents, l'analyse des tendances du marché, ainsi que la sollicitation de contributions des parties prenantes sur les axes d'amélioration. Les parties prenantes peuvent adresser leurs observations relatives à la supervision du marché à l'adresse suivante :

info@icvcm.org.

Crédits labellisés CCP : le processus en deux étapes



Évaluation par catégorie des programmes éligibles aux CCP



À ce jour, 109 méthodologies relevant des programmes éligibles aux CCP font l'objet d'une évaluation, dont 57 ont déjà été menées à terme. L'évaluation des méthodologies suit un processus rigoureux qui comprend les étapes suivantes :

- Évaluation, par des experts du Conseil pour l'intégrité du marché volontaire du carbone (ICVCM) ou par des groupes de travail multipartites, des principaux critères de la méthodologie
- Examen, par des experts de l'ICVCM ou par des instances multipartites, des autres composantes de la méthodologie ainsi que des outils associés
- Prise en compte, par un comité technique composé de membres indépendants du Conseil de gouvernance, de l'ensemble des conclusions des groupes multipartites et des experts, ainsi que des contributions des parties prenantes, y compris, le cas échéant, celles émanant du Forum d'engagement des peuples autochtones et des communautés locales, organe autonome
- Droit de réponse accordé au programme de certification des crédits carbone concerné, incluant un droit formel à une audience

Sur la base de ces évaluations, 36 méthodologies ont été approuvées par le Conseil de gouvernance du Conseil pour l'intégrité du marché volontaire du carbone (ICVCM), dont :



2
méthodologies pour des projets de boisement, de reboisement et de revégétalisation (ARR)



3
méthodologies pour des projets de biochar



6
méthodologies pour l'élimination du dioxyde de carbone (CDR)



2
méthodologies pour des programmes juridictionnels de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (JREDD+)



1
méthodologie pour des projets de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+)



2
méthodologies pour des projets d'agriculture durable



4
méthodologies pour des projets de cuisinières efficaces



1
méthodologie pour des projets de biodigesteurs domestiques



3
méthodologies pour des projets de gestion forestière améliorée (IFM)



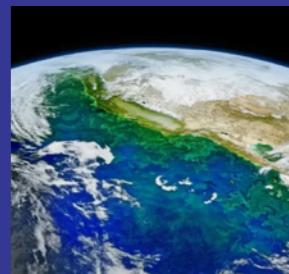
6
méthodologies pour des projets de gaz de décharge (LFG), dont deux méthodologies utilisées par un même programme



1
méthodologie pour des projets de détection et de réparation des fuites (LDAR)



2
méthodologies pour la réduction des émissions de N₂O dans la production d'acide adipique



3
méthodologies pour les projets visant à détruire les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)

Chapitre 2

Dynamique du marché

L'essor des crédits à haute intégrité



Impact du marché en chiffres

À la suite des décisions d'évaluation prises à ce jour, on estime, selon MSCI, qu'environ **51 millions de crédits non encore retirés** sont désormais autorisés à porter le label CCP. Chaque crédit représente une tonne de dioxyde de carbone éliminée de l'atmosphère ou une tonne d'équivalent dioxyde de carbone dont l'émission a été évitée.

Cela représente actuellement environ **4 % du volume de crédits** émis sur le marché en 2024, mais il ne s'agit là que d'un début.

Bon nombre des méthodologies approuvées au titre des CCP sont relativement récentes et n'ont pas encore commencé à délivrer des crédits. Des **centaines de millions de crédits** sont toutefois en cours de développement dans le cadre de méthodologies approuvées au titre des CCP.

À lui seul, le VCS Program compte **522 projets enregistrés ou en cours de développement**, relevant de méthodologies approuvées au titre des CCP dans les domaines du biochar, de l'agriculture durable, ARR, IFM ou des solutions de cuisson propre, et susceptibles de délivrer **plus de 273 millions de crédits**.

Les projets existants utilisant des versions antérieures de ces méthodologies peuvent avoir la possibilité de migrer vers des méthodologies approuvées au titre des CCP, ce qui pourrait **accroître encore le volume de crédits**.

L'impact de l'approbation au titre des CCP se diffuse désormais à l'ensemble du marché. **Les crédits labellisés CCP figurent parmi les plus recherchés**, certaines entreprises choisissant même de retirer exclusivement des crédits labellisés CCP.¹

La préférence des acheteurs pour les crédits labellisés CCP contribue à une hausse des prix des crédits à haute intégrité.

Selon Ecosystem Marketplace, les crédits liés au gaz de décharge ont enregistré une **hausse de prix de 35 % à la suite de leur approbation au titre des CCP en 2024**.²

Pour tous les types de projets, les crédits labellisés CCP bénéficient désormais d'une prime de prix moyenne pouvant **atteindre 25 %**, selon des analyses menées par Calyx Global et ClearBlue Markets.³

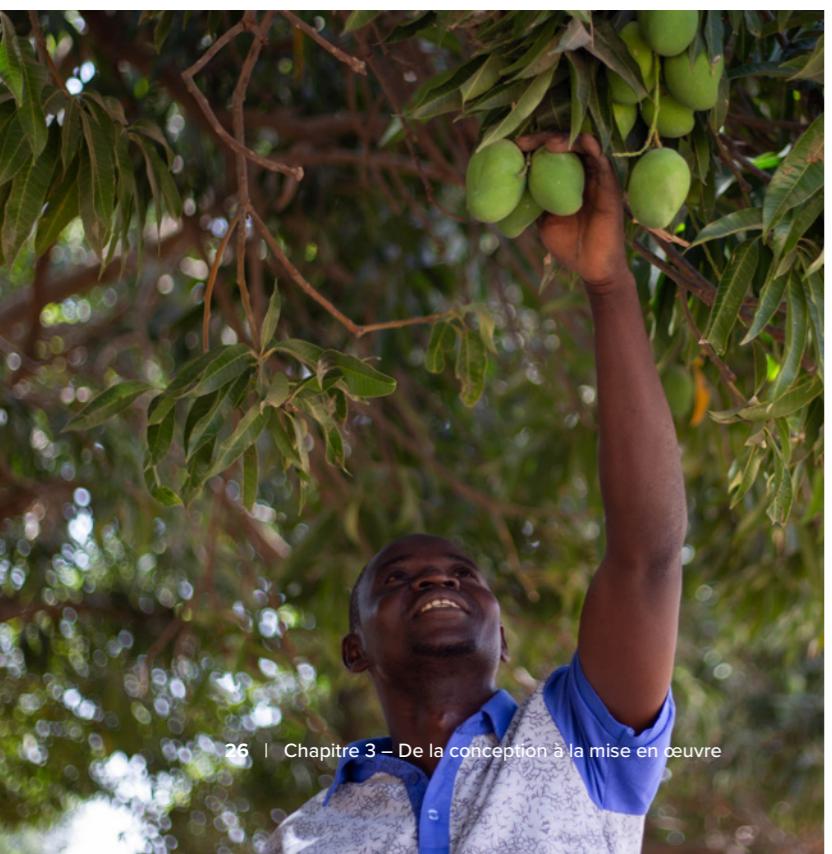
Cette dynamique du côté de la demande suscite un cercle vertueux d'amélioration du côté de l'offre, à mesure qu'un **nombre croissant de porteurs de projets** cherchent à enregistrer leurs projets dans le cadre de méthodologies approuvées au titre des CCP.

Chapitre 3

De la conception à la mise en œuvre
Méthodologies approuvées et études de cas

Boisement, reboisement et revégétalisation

Les projets de boisement, de reboisement et de revégétalisation (ARR) contribuent à la séquestration du carbone en augmentant la couverture forestière, soit par la plantation d'arbres et d'arbustes, soit en favorisant la régénération naturelle. Cette approche fondée sur la nature agit en harmonie avec les écosystèmes afin de restaurer l'équilibre et la résilience, sans recourir à des infrastructures de haute technologie.



© Martha Tadesse/Tree Aid

Chaque année, les forêts et autres formes de végétation absorbent environ 30 % des émissions de dioxyde de carbone générées par la combustion des combustibles fossiles. Toutefois, cette capacité naturelle diminue sous l'effet de la déforestation, de la dégradation des forêts et de l'intensification des impacts du changement climatique. En renforçant la capacité de la nature à capter le carbone, les projets ARR peuvent jouer un rôle important dans l'atténuation du changement climatique.

À la date d'octobre 2025, plus de 240 millions de crédits avaient été émis dans le cadre de projets ARR.⁴ Ils représentent environ 8 % de l'ensemble des crédits émis sur le marché volontaire du carbone. Un peu plus de 3 % de ces 240 millions de crédits ont été émis au titre de méthodologies approuvées au regard des CCP, une proportion appelée à augmenter à mesure que de nouveaux projets seront enregistrés.

CCP
✓

Méthodologies approuvées au titre des CCP

Le Conseil de gouvernance du Conseil pour l'intégrité du marché volontaire du carbone (ICVCM) a approuvé deux méthodologies ARR comme satisfaisant aux exigences rigoureuses des Principes fondamentaux du carbone.

- VM0047 Boisement, reboisement et revégétalisation, versions 1.0 à 1.1, dans le cadre du VCS
- ACR Boisement et reboisement de terres dégradées, versions 1.0 à 1.2, dans le cadre de l'ACR

(Registres ACR et Verra)

© Martha Tadesse/Tree Aid

En chiffres

Dans le cadre de ces méthodologies :

- 3 projets ont été enregistrés
- 143 projets sont en cours de développement
- 7,8 millions de crédits ont été émis



Restauration des terres dégradées au Burkina Faso grâce à l'agroforesterie et à la plantation d'arbres indigènes

- **Projet :** Tond Tenga
- **ID du projet :** VCS-5085
- **Développeur :** Tree Aid
- **Programme :** VCS
- **Catégorie :** ARR
- **Méthodologie :** VM0047 : Boisement, reboisement et revégétalisation
- **Lieu :** Burkina Faso



Tond Tenga, qui signifie « Notre terre » en mòoré, la langue la plus largement parlée au Burkina Faso, est un nouveau projet agroforestier et de reboisement porté par les communautés et fondé sur la méthodologie VM0047. Il accompagne jusqu'à 185 villages dans la restauration de plus de 12 000 hectares de terres dégradées.

Situé dans une région fortement touchée par la déforestation, la désertification et les effets de la crise climatique, le projet donne aux petits exploitants agricoles et aux communautés les moyens de planter des arbres afin de restaurer la santé des sols, d'améliorer les rendements agricoles et de créer de nouvelles sources de revenus. Sur une durée de vie de quarante ans, le projet prévoit de planter plus de six millions d'arbres et devrait permettre d'éliminer plus de trois millions de tonnes métriques de dioxyde de carbone de l'atmosphère, contribuant ainsi directement à l'initiative de la Grande Muraille verte. Lancée en 2007 par l'Union africaine, cette initiative vise à lutter contre la désertification et à restaurer les terres dégradées dans la région du Sahel, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centre-nord.

Les bénéfices environnementaux vont au-delà de l'élimination des gaz à effet de serre. L'accent mis par le projet sur la gestion durable des terres améliore la fertilité des sols, favorise la recharge des nappes phréatiques, réduit l'érosion et aide les communautés à mieux faire face aux chocs climatiques tels que les sécheresses et les inondations. Les premiers relevés de végétation montrent une augmentation de la richesse spécifique, avec un doublement observé sur plusieurs sites par rapport aux niveaux de référence dégradés. Cette reprise écologique devrait offrir des habitats aux pollinisateurs, aux petits mammifères et aux oiseaux migrateurs, un suivi systématique de la biodiversité étant prévu à partir de 2026.

Le projet s'appuie sur une méthodologie approuvée par le CCP. Aucun crédit labellisé CCP n'a encore été émis pour ce projet ; toutefois, 3,7 millions de crédits sont projetés sur une période de 40 ans, la première période de suivi et la première émission étant attendues entre 2027 et 2028.

Les initiatives de gouvernance forestière associées au projet ont débuté en 2009, lorsque les autorités locales ont officiellement reconnu les droits de gestion foncière collective. Aujourd'hui, le projet soutient un réseau de plus de 40 coopératives, chargées de la plantation, de la gestion et du contrôle de la forêt, à la suite de formations portant sur l'utilisation durable et la transformation des ressources forestières en produits forestiers non ligneux.

Il convient de souligner que les coopératives surveillent la répartition des revenus carbone dans le cadre de l'approche du projet fondée sur un partage équitable des bénéfices. Les décisions sont prises de manière transparente lors d'assemblées communautaires régulières, et les fonds sont orientés vers les priorités communautaires, notamment l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'éducation, ainsi que la création d'emplois verts à travers des activités de restauration et de moyens de subsistance durables. Tree Aid estime que le projet générera plus de 30 millions de dollars américains de retombées financières directes au cours des 40 prochaines années au bénéfice des communautés vivant dans et autour des zones forestières, lesquelles participent activement à la restauration et à la protection de la forêt. L'intégralité des revenus, soit 100 %, sera reversée aux communautés.

Depuis l'approbation, en décembre 2024, de la méthodologie VM0047 par l'ICVCM comme étant conforme aux Principes fondamentaux du carbone (CCP), Tree Aid observe un renforcement de la confiance du marché ainsi qu'un intérêt croissant de la part des acheteurs,



© Martha Tadesse/Tree Aid

avec la perspective de prix sensiblement plus élevés pour les crédits futurs. Cette évolution devrait générer des retombées financières encore plus importantes pour les communautés participant et illustre la capacité des projets de haute qualité et à forte intégrité à produire des bénéfices substantiels et durables pour les populations locales et leurs environnements.

Au nombre des autres retombées sociales et économiques figurent la création d'emplois dans les pépinières, les activités de plantation d'arbres et de suivi, ainsi qu'une augmentation des revenus et de la sécurité alimentaire grâce aux produits forestiers non ligneux, tels que le karité et le moringa. La participation des femmes aux processus de prise des décisions est également renforcée, avec un accroissement du nombre de femmes assumant des rôles de responsabilité au sein des coopératives.

Mahamdi Nikiema, 40 ans, est agriculteur au Burkina Faso depuis la majeure partie de sa vie. Évoquant le projet, il déclare :

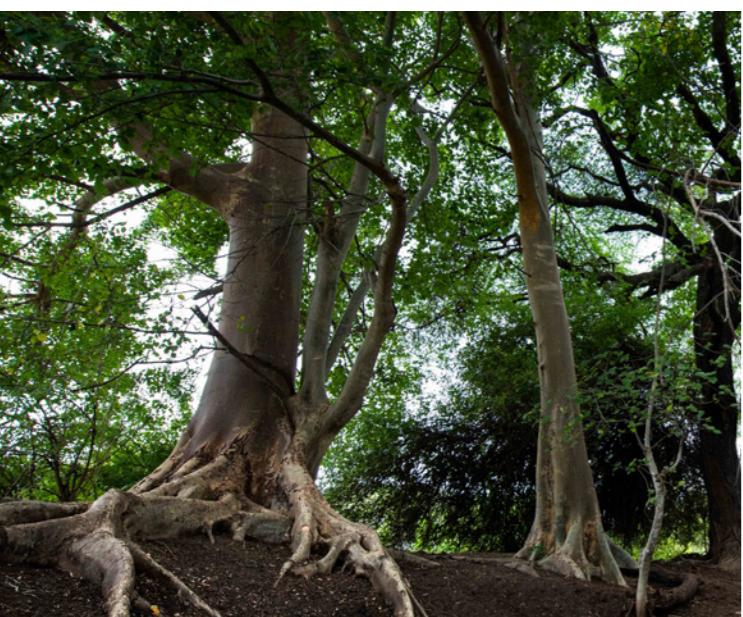
« Les activités que nous menons dans la forêt ont généré des revenus qui ont permis d'acheter des animaux et de la nourriture, de payer les frais de scolarité, les soins de santé et d'autres dépenses familiales. Les revenus qui proviendront de l'entretien de nos arbres seront investis dans des activités génératrices de revenus susceptibles de bénéficier au plus grand nombre. »

Tom Skirrow, directeur général de Tree Aid, a déclaré : **« Nous sommes extrêmement fiers que notre action, qui permet aux communautés du Burkina Faso d'accéder directement à une part des revenus générés par les crédits carbone, soit non seulement porteuse d'impact, mais également innovante. Nous espérons que le projet Tond Tenga ouvrira la voie à un plus grand nombre de projets carbone centrés sur les communautés à l'avenir. »**

REDD+ (à l'échelle des projets et des juridictions)

Chaque année, la déforestation et la dégradation forestière touchent près de 15 milliards d'arbres, entraînant au passage le rejet de 5 à 10 milliards de tonnes de dioxyde de carbone dans l'atmosphère.⁵

REDD+ est un cadre soutenu par les Nations Unies qui vise à lutter contre le changement climatique en mettant un terme à la destruction et à la dégradation des forêts. L'acronyme signifie Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement. Le signe « + » renvoie au rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier.



Carbon Tanzania/Roshni Lodhia

Les méthodologies REDD+ fondées sur des projets s'appliquent à des zones spécifiques et clairement délimitées. Elles sont généralement gérées par des développeurs indépendants, des organisations non gouvernementales ou des communautés locales.

Les méthodologies REDD+ juridictionnelles opèrent à une échelle beaucoup plus large, couvrant des régions, des États ou des pays entiers. Pilotées par des gouvernements ou des autorités régionales, elles abordent la déforestation de manière coordonnée et stratégique, limitant le risque de déplacement de la déforestation et de la dégradation des zones protégées vers des zones non protégées. Les crédits REDD+ juridictionnels sont alignés sur les stratégies climatiques nationales, contribuent directement aux Contributions déterminées au niveau national (CDN) et participent à l'atteinte des objectifs climatiques globaux.

CCP ✓✓

Méthodologies approuvées au titre des CCP

Le Conseil de gouvernance de l'ICVCM a approuvé une méthodologie REDD+ fondée sur des projets :

- VM0048 – Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, version 1.0, relevant du VCS.

Le Conseil de gouvernance de l'ICVCM a également approuvé deux méthodologies REDD+ juridictionnelles :

- Cadre REDD+ juridictionnel et imbriqué (JNR), version 4.1, relevant du VCS
- Niveau de délivrance de crédits du standard REDD+ Environmental Excellence Standard (TREES) pour les émissions (non-HFLD), version 2.0, relevant d'ART

En chiffres

Dans le cadre de ces méthodologies :

- **21** activités JREDD+ sont en cours de développement dans le cadre du standard ART TREES
- **4** activités JREDD+ sont en cours de développement au titre du cadre VCS JNR
- **32** nouveaux projets sont en préparation dans le cadre de la méthodologie REDD+ VM0048 fondée sur des projets, auxquels s'ajoute un ensemble de projets en transition depuis d'anciennes méthodologies REDD+ du VCS.

(Registres ART et JNR de Verra)



Protection des forêts sèches de grande valeur contre la destruction en Tanzanie

- **Projet :** Makame Savannah
- **Identifiant du projet :** VCS-1900
- **Développeur :** Carbon Tanzania
- **Programme :** Verra
- **Catégorie :** REDD+
- **Méthodologie :** Transition de VM0007 vers VM0048
- **Lieu :** Tanzanie



Le projet Makame Savannah, situé dans les vastes zones arides du nord de la Tanzanie et établi en 2016, protège plus de 350 000 hectares de forêts et de savanes riches en biodiversité contre la destruction et la dégradation. Il est actuellement en transition vers la méthodologie VM0048 de Verra, une méthodologie REDD+ approuvée au titre des CCP.

Le peuple maasaï fait paître son bétail dans la région depuis plus de 200 ans et dépend de ces terres pour assurer ses moyens de subsistance et préserver sa culture. Il pratique un pastoralisme traditionnel semi-nomade, fondé sur une gestion durable des terres, notamment par des techniques telles que le pâturage tournant. Toutefois, les tentatives de conversion de ces espaces en terres agricoles ont contribué à un taux de déforestation neuf fois supérieur à la moyenne nationale de la Tanzanie. En 2022, le secteur de l'utilisation des terres, incluant l'agriculture et la foresterie, représentait 84 % des émissions totales de gaz à effet de serre du pays.⁶

Le projet Makame Savannah a été conçu en partenariat avec la Makame Wildlife Management Area (WMA), une organisation communautaire de conservation qui accorde à cinq villages participants des droits légaux de gestion des terres. Les revenus générés par le projet soutiennent le travail de la WMA dans l'élaboration de plans d'utilisation des terres et l'emploi de gardes-chasse villageois chargés d'effectuer des patrouilles pour prévenir le braconnage et la déforestation. Ce financement fournit aux Masaï des ressources essentielles pour préserver les terres de la région.

Le cadre de politiques publiques en vigueur en Tanzanie apporte un appui au projet Makame Savannah à travers la décentralisation de la gestion des ressources naturelles. Des lois telles que la Forest Act (2002), la Village Land Act (1999) et la Wildlife Management Authority

Act (2013) confèrent aux villages la capacité de gérer, protéger et valoriser les forêts et la faune présentes sur leurs territoires. Ce cadre de gouvernance décentralisée constitue le socle de la Makame Wildlife Management Area, garantissant le consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) et favorisant la participation directe des communautés aux décisions d'aménagement du territoire. Les Wildlife Management Areas dûment autorisées disposent en outre du pouvoir de décider de l'utilisation des revenus issus des projets, assurant ainsi une redistribution des bénéfices pilotée localement.

En empêchant la déforestation, le projet a permis d'éviter à ce jour près d'un million de tonnes métriques de dioxyde de carbone, des réductions qui ont été vérifiées et délivrées sous forme de crédits carbone. Afin de garantir un calcul rigoureux des réductions d'émissions, des images satellitaires sont utilisées pour suivre la déforestation, la dégradation des forêts et les perturbations naturelles. Par ailleurs, une étude sur la valeur sociale menée en 2024 a révélé que 83 % des participants ont fait état d'une amélioration des conditions de pâturage et de la qualité du bétail grâce aux revenus du projet.⁷

L'impact social et économique plus large du projet a été considérable. La communauté conserve 61 % des revenus, dont 2,9 millions de dollars US ont déjà été affectés aux priorités locales. La gouvernance, fortement pilotée par les communautés, repose sur des décisions relatives à l'utilisation des fonds pris lors des assemblées villageoises. À ce jour, le projet a permis de financer les frais universitaires de 68 étudiants, de construire trois nouveaux centres de santé (dont une maternité) et d'édifier de nouveaux dortoirs scolaires pour les filles. Il soutient également l'emploi de 33 Village Game Scouts (dont trois femmes), d'un chef de projet, ainsi que de huit Carbon Champions, chargés de dialoguer avec les populations locales afin de recueillir leurs retours et de renforcer la sensibilisation aux objectifs du projet.



Carbon Tanzania/Roshni Lodha

Supuk Olekao, responsable de la Makame WMA, a déclaré : « *Avant la mise en place du projet Makame Savannah au sein de notre WMA, notre responsabilité principale consistait à veiller à la protection de la forêt. Cette mission était assurée principalement par les dirigeants communautaires, les Ilaigwanak, et rarement par des patrouilles coordonnées. Toutefois, grâce aux revenus carbone générés par le projet et avec le soutien de la Honeyguide Foundation, nous disposons désormais des financements et des ressources nécessaires pour protéger la forêt conformément à nos objectifs.* »

Le projet est en cours de transition de la méthodologie VM0007 vers la VM0048 afin d'aspirer à l'obtention du label CCP. Cette transition implique une mise à jour des calculs de réduction des émissions en s'appuyant sur les nouveaux niveaux de référence établis selon les exigences de la VM0048 – qui sont conçues pour garantir une quantification robuste. Cela requiert du temps et des financements supplémentaires pour élaborer un nouveau document de conception de projet et réaliser une nouvelle visite de validation avec un organisme de validation et de vérification (VVB). Toutefois, Carbon Tanzania estime que les avantages liés à l'agrément CCP justifient cet investissement.

Jo Anderson, co-fondateur de Carbon Tanzania, a déclaré : « *Nous anticipons que le label CCP améliorera de manière significative le positionnement sur le marché et la viabilité financière du projet ainsi que des crédits qu'il génère. Le processus d'examen rigoureux des CCP garantit la qualité, la transparence et l'intégrité des crédits carbone, ce qui renforce la confiance des acheteurs et des investisseurs. Cette confiance se traduit par une demande accrue sur le marché et un prix plus élevé et plus équitable pour les crédits, améliorant in fine les rendements financiers du projet.* »

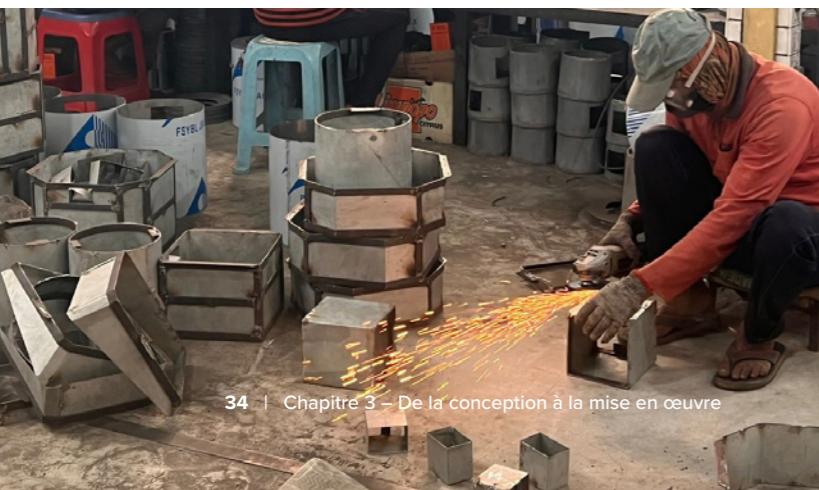
Cuisinières efficaces

Près d'un tiers de la population mondiale – soit 2,3 milliards de personnes – cuisinaient leurs repas en 2021 en utilisant des foyers ouverts ou des fourneaux rudimentaires brûlant des combustibles tels que le bois, le charbon de bois et le paraffine.⁸ Les méthodes de cuisson reposant sur le bois et le charbon de bois contribuent à la déforestation et à la dégradation, la demande pour ces matériaux entraînant chaque année une perte de forêts et de mangroves équivalente à la superficie de l'Irlande.⁹ Selon l'Agence internationale de l'énergie, cela représenterait près de 2 % des émissions mondiales.

En sus de contribuer aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, ces méthodes de cuisson présentent de graves risques pour la santé. Chaque année, on estime que 3,7 millions de personnes décèdent prématurément à cause de la pollution de l'air intérieur.¹⁰ Dans de nombreux pays, les femmes et les enfants – qui passent le plus de temps à l'intérieur, à proximité des technologies de cuisson – sont les plus durement touchés. En plus d'être exposés de manière constante à des niveaux de pollution élevés, ils sont généralement responsables de la collecte du combustible. Ce travail accroît le risque de lésions musculosquelettiques et mobilise un temps qui pourrait être consacré à des activités telles que l'éducation.¹¹



Toutes les images VNV & BONDHU



34 | Chapitre 3 – De la conception à la mise en œuvre



Méthodologies approuvées au titre des CCP

Le Conseil d'administration de l'ICVCM a approuvé quatre méthodologies relatives aux cuisinières efficaces (y compris diverses versions) comme répondant aux exigences rigoureuses des Core Carbon Principles :

- Méthodologie GS pour les dispositifs de cuisson à énergie comptabilisée et mesurée, v 1.0-1.2, sous Gold Standard
- GS TPDDTEC – Technologies et pratiques visant à substituer la consommation d'énergie thermique décentralisée, v 2.0-4.0, sous Gold Standard
- GS TPDDTEC – Réduction des émissions liées à la cuisson et au chauffage, v 4.0, sous Gold Standard
- VM0050 Mesures d'efficacité énergétique et de changement de combustible pour les foyers, v 1.0, sous VCS
- Note : Toutes les méthodologies ont été approuvées sous conditions ; pour plus de détails, consulter www.icvcm.org



En chiffres

Dans le cadre de ces méthodologies :

200k crédits ont été émis dans cette catégorie¹² et l'offre devrait augmenter au fil du temps à mesure que les projets existants s'adapteront aux conditions de l'ICVCM et que de nouveaux projets seront développés

(MSCI, octobre 2025)



Déploiement de la cuisson électrique en Ouganda et en Tanzanie

- Projet :** Beyond Biomass: UpEnergy Electric Cooking VPA9 (Tanzanie) ; Beyond Biomass: UpEnergy Electric Cooking VPA1 (Ouganda)
- Identifiants des projets :** GS12082 (VPA9) ; GS11579 (VPA1)
- Développeur :** UpEnergy Group
- Programme :** Gold Standard
- Catégorie :** Cuisinières efficaces
- Méthodologie :** Méthodologie Gold Standard pour les dispositifs de cuisson à énergie mesurée et comptabilisée, version 1.2
- Lieu :** Afrique (Tanzanie ; Ouganda)



Un exemple de projet utilisant l'une des méthodologies agréées CCP est Beyond Biomass, une initiative volontaire de cuisson propre qui distribue des autocuiseurs électriques aux familles en Tanzanie et en Ouganda.

La méthodologie utilisée pour ce projet répond aux préoccupations antérieures concernant l'intégrité des crédits carbone liés aux foyers en surveillant de près l'impact environnemental des projets et en utilisant des normes plus rigoureuses afin de réduire le risque de surestimation des crédits. Le UpEnergy Group a déclaré être en cours de mise à jour de la manière dont ses projets calculent le pesage du bois de feu et d'autres combustibles, conformément aux conditions de l'agrément CCP de cette méthodologie.

Le projet vise à aider les familles à s'affranchir de la cuisson au charbon de bois ou au bois de feu et à adopter des alternatives plus propres et plus abordables – réduisant ainsi la dépendance à long terme aux combustibles polluants. Il prévoit de distribuer 250 000 foyers de cuisson propre équipés de compteurs d'ici 2028, avec 10 000 unités déjà déployées.¹³

Le projet en Ouganda est censé éviter environ 143 400 tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone au cours de sa première période de crédit de cinq ans, tandis que le projet



en Tanzanie vise à éviter 150 000 tonnes supplémentaires d'équivalent dioxyde de carbone sur la même période.

En parallèle des réductions d'émissions de GES, le projet apporte des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux – notamment l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, la réduction de la déforestation, le gain de temps sur la collecte de combustible et la baisse des coûts énergétiques pour les familles. Une enquête indépendante menée en 2024 auprès de 281 familles ougandaises utilisant les cuisinières efficaces a révélé que :

- 89 %** ont fait état d'une amélioration de leur qualité de vie
- 82 %** ont signalé une amélioration de leur santé, dont 80 % ont relevé une meilleure qualité de l'air intérieur
- 92 %** ont déclaré gagner du temps lors de la préparation des repas
- Plus de **80 %** ont indiqué réaliser des économies financières
- De nombreuses femmes ont souligné que les cuisinières propres leur offraient une plus grande flexibilité dans la gestion des tâches domestiques

Le programme collabore avec les autorités locales afin d'assurer son alignement avec les cadres réglementaires et les plans de développement, ainsi qu'avec les initiatives nationales en faveur de la cuisson propre. La [Stratégie nationale de cuisson propre de la Tanzanie 2024-2034](#) vise à permettre à 80 % des familles d'utiliser des solutions de cuisson propres d'ici 2034, tandis que le gouvernement ougandais [élaboré](#) actuellement une stratégie nationale intégrée en matière de cuisson propre.¹⁴

Les projets utilisent également diverses approches pour s'assurer que les communautés locales sont pleinement informées et impliquées – en adhérant aux principes du Consentement libre, informé et préalable (CLIP). Le personnel du projet met l'accent sur l'importance de l'appropriation locale et des bénéfices économiques. Les membres de la communauté – y compris les femmes – sont formés et employés pour assurer les services de distribution, de réparation et de maintenance. Des chefs locaux ont également mené des campagnes de sensibilisation et des démonstrations en direct pour présenter les avantages de la cuisson électrique et sa compatibilité avec les pratiques traditionnelles.

Distribution de cuisinières efficaces aux réfugiés et aux communautés locales au Bangladesh

- Projet :** Projet de cuisinières propres pour les réfugiés, les communautés d'accueil et autres communautés marginalisées au Bangladesh
- Identifiant du projet :** GS12114
- Développeur :** Value Network Ventures Pte Ltd.
- Programme :** Gold Standard
- Catégorie :** Cuisinières efficaces
- Méthodologie :** Technologies et pratiques visant à remplacer la consommation décentralisée d'énergie thermique (TPDDTEC) v4.0
- Lieu :** Bangladesh



Todas las imágenes VNV & BONDHU

Plus de 2,8 millions de personnes vivent dans le district de Cox's Bazar, au Bangladesh, dont environ un million de réfugiés rohingyas ayant fui la violence au Myanmar.

De nombreux résidents dépendent de cuisinières traditionnelles alimentées au bois pour préparer la nourriture. Les communautés déplacées sont particulièrement dépendantes de ces méthodes en raison des opportunités économiques limitées et du manque d'alternatives énergétiques accessibles et abordables dans les camps de réfugiés.

Les cuisinières traditionnelles à feu ouvert et à trois pierres émettent d'importantes quantités de dioxyde de carbone et de méthane. Elles produisent également du carbone noir (suie) en raison de la combustion incomplète de la biomasse – une forme de pollution de l'air par particules fines qui nuit à la santé humaine et contribue au réchauffement climatique. Parallèlement, la dépendance au bois de feu a exercé une pression considérable sur les écosystèmes, entraînant l'épuisement des forêts locales.

Le projet « Kitchens Without Borders » (Cuisines sans frontières) remplace ces méthodes de cuisson traditionnelles par des cuisinières métalliques à haut rendement appelées « Sashroyi Chulas » (qui se traduit du bengali par « cuisinières à économie de combustible »). Ces cuisinières sont 40 % plus efficaces en termes de consommation de combustible que les cuisinières traditionnelles à trois pierres et réduisent la fumée, les particules et autres émissions de gaz qui contribuent à la pollution de l'air domestique. En novembre 2025, le projet avait distribué gratuitement 151 271 cuisinières aux foyers locaux qui s'étaient portés volontaires pour participer.

En réduisant la quantité de bois de chauffage brûlé, le projet contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à atténuer la pression exercée par la déforestation, préservant ainsi les puits de carbone locaux qui absorbent le dioxyde de carbone atmosphérique. Les familles peuvent également économiser jusqu'à 30 à 50 % sur leurs dépenses en combustible grâce à une consommation réduite.

Le projet fabrique des cuisinières au Bangladesh, créant ainsi des emplois locaux dans les domaines de la production, de la distribution et de la maintenance, tout en mettant en place une chaîne d'approvisionnement autonome. Son usine emploie plus de 300 personnes, dont beaucoup sont des femmes qui, autrement, auraient un accès limité à un emploi formel. Les entrepreneurs locaux sont également formés à la distribution et à la promotion des cuisinières, afin que les communautés soient informées des avantages liés à l'utilisation de cuisinières plus propres et reçoivent une formation sur leur entretien et leur utilisation.

La collaboration stratégique avec le gouvernement local et le conseil syndical a joué un rôle clé dans la conception d'un plan



précis de distribution de cuisinières dans toute la zone du projet. Le déploiement a été effectué sous leur supervision directe afin de garantir le strict respect de la politique « une cuisinière par foyer ». Avant la mise en œuvre, le projet a également obtenu l'autorisation de l'Upazila Nirbahi Officer (le haut fonctionnaire de la fonction publique du district) et du gouvernement local, garantissant ainsi l'approbation et la collaboration locales.

Les membres de la communauté locale sont profondément impliqués dans les opérations du projet. Ils participent activement aux activités de suivi et dirigent les processus d'engagement des parties prenantes, garantissant ainsi que le projet reste ancré dans les réalités et les priorités locales. Des réunions communautaires régulières, des visites individuelles et des séances de sensibilisation sont organisées afin d'informer les bénéficiaires de l'avancement du projet, des performances des cuisinières et des calendriers d'entretien.

La conception du projet est actuellement en cours de mise à jour afin de garantir sa conformité totale avec les conditions d'approbation du CCP. Les futurs crédits émis dans le cadre du projet devraient donc porter le label CCP, avec environ 600 000 crédits labellisés CCP qui seront émis au cours des quatre prochaines émissions, de 2026 à 2029.

Captage et valorisation du gaz de décharge

Lorsqu'ils se décomposent en décharge, les déchets organiques libèrent du méthane, un gaz à effet de serre dont le pouvoir de réchauffement de l'atmosphère est nettement supérieur à celui du dioxyde de carbone à court terme.¹⁵ Environ 580 millions de tonnes métriques de méthane sont émises chaque année, dont près de 60 % sont imputables aux activités humaines, en particulier aux émissions provenant des déchets municipaux.¹⁶

L'augmentation continue des volumes de déchets municipaux à l'échelle mondiale a conduit à une hausse des émissions du secteur des déchets, ce qui représente désormais environ 3 % des émissions totales de gaz à effet de serre.¹⁷

Les projets recourant aux méthodologies de captage du gaz de décharge (LGC) captent, traitent et valorisent le méthane issu de la décomposition des déchets en tant que ressource d'énergie renouvelable, transformant ainsi des émissions de gaz à effet de serre en une source d'énergie durable. Ce procédé permet également de réduire les odeurs et d'autres risques associés aux émissions de méthane, d'améliorer la qualité de l'air et de protéger la santé humaine.



✓

Méthodologies approuvées au titre des CCP

Le Conseil d'administration de l'ICVCM a approuvé six méthodologies de captage et de valorisation du gaz de décharge comme répondant aux exigences rigoureuses des Principes fondamentaux du carbone (CCP) :

- Projets de destruction et d'utilisation bénéfique du gaz de décharge (ACR), versions 1.0 à 2.0, relevant de l'ACR
- Protocole américain sur les décharges (CAR), version 6.0, relevant du CAR
- ACM0001 – Torchage ou utilisation du gaz de décharge, versions 15.0 à 19.0, relevant du Gold Standard
- AMS-III.G. – Récupération du méthane des décharges, versions 9.0 à 10.0, relevant du Gold Standard
- ACM0001 – Torchage ou utilisation du gaz de décharge, versions 15.0 à 19.0, relevant du VCS
- AMS-III.G. – Récupération du méthane des décharges, versions 9.0 à 10.0, relevant du VCS

En chiffres

Dans le cadre de ces méthodologies :

67 projets ont été enregistrés
62 projets sont en cours d'élaboration
32,3 millions de crédits ont été émis à ce jour

(Registres ACR, CAR et Verra, ainsi que MSCI, consultés en octobre 2025)



Transformer le gaz de décharge méthane en une énergie propre et fiable

- Projet :** Hancock County Landfill Gas Collection Project
- Identifiant du projet :** CAR635
- Développeur :** 3Degrees
- Programme :** Climate Action Reserve (CAR)
- Catégorie :** Captage du gaz de décharge
- Méthodologie :** Protocole CAR de déclaration des projets de décharge
- Lieu :** États-Unis



Le projet de captage du gaz de décharge du comté de Hancock, dans l'Ohio (États-Unis), s'attaque à un enjeu climatique et de santé publique majeur, à savoir les émissions de méthane issues des décharges de déchets municipaux. L'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) estime que la décomposition des déchets en décharge représente environ 14 % des émissions de méthane aux États-Unis, un super-polluant climatique dont le potentiel de réchauffement global est 27 à 30 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone. Le projet s'appuie sur la méthodologie CAR Landfill Project Reporting Protocol, approuvée au titre des CCP.

Depuis 2010, 3Degrees s'est associé au comté de Hancock pour capter le gaz méthane généré par la décharge sanitaire du pays et le convertir en électricité propre et fiable. À ce jour, le projet a réalisé 1 467 718 réductions d'émissions vérifiées, et 691 000 tonnes supplémentaires sont prévues sur le reste de la deuxième période de crédit. De plus, le système peut produire environ 22 000 mégawattheures d'électricité par an – soit assez pour alimenter plus de 2 000 foyers américains pendant une année entière.

Un suivi, une notification et une vérification (MRV) de haute intégrité assurés par l'équipe de 3Degrees, conjugués à la reconnaissance du marché, constituent les fondements du succès du projet. Depuis son lancement, le projet a



été vérifié à 14 reprises par cinq organismes indépendants de validation et de vérification, établissant une base de preuves rigoureuse de sa performance environnementale. La collaboration étroite entre les propriétaires du projet et 3Degrees a également permis d'en assurer la viabilité à long terme, malgré l'évolution des exigences de déclaration depuis 2010. Le projet est aligné sur les CCP, attestant de niveaux élevés d'additionnalité, de durabilité, de gouvernance et de transparence.

L'équipe du projet a souligné les avantages de l'utilisation d'une méthodologie approuvée par le CCP, notamment un accès élargi aux acheteurs qui exigent des normes de qualité élevées. Elle a également noté que le label CCP sert de marqueur d'intégrité reconnu et est de plus en plus considéré comme une exigence de base dans les discussions avec les acheteurs. Du point de vue des acheteurs, le label CCP offre la certitude que les pratiques de mesure et de vérification sont alignées sur

des cadres de confiance et vérifiées de manière indépendante comme étant de haute qualité.

En 2014, l'Agence de protection de l'environnement a désigné le comté de Hancock « Partenaire communautaire de l'année » pour avoir trouvé une utilisation bénéfique aux gaz d'enfouissement : améliorer la qualité de l'air local, réduire les émissions de gaz à effet de serre, créer des emplois et démontrer la valeur des partenariats public-privé pour protéger la santé publique et l'environnement.

En captant et détruisant le méthane, le dispositif constitue à la fois une solution climatique et une réponse en matière de qualité de l'air pour les environ 74 000 habitants du comté de Hancock. Cette collaboration public-privé illustre la manière dont une propriété municipale, associée à des développeurs spécialisés et à des services publics coopératifs, peut produire des résultats bénéfiques tant pour l'environnement que pour les résidents. L'approche du comté de Hancock, fondée sur le captage, la vérification et la conversion, démontre comment les municipalités peuvent transformer une source d'émissions de GES difficile à réduire en un actif fiable de production d'énergie propre. Fort de performances vérifiées, d'une supervision assurée par un registre reconnu et de retombées communautaires clairement établies, le projet de gaz de décharge de Hancock County constitue un modèle reproduit de leadership climatique local.

Substances appauvrissant la couche d'ozone

Les substances qui appauvissent la couche d'ozone (ODS), notamment les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) et les chlorofluorocarbures (CFC), sont largement utilisées dans la réfrigération, les aérosols et l'isolation. Ces substances causent des dommages importants à la couche d'ozone, qui protège la Terre des rayons ultraviolets nocifs du soleil. Elles ont également un fort potentiel de réchauffement global (PRG) : le PRG du CFC-12¹⁸ est environ 10 000 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone.¹⁹

Bien que le Protocole de Montréal ait progressivement éliminé la production des principales substances appauvrissant la couche d'ozone (ODS), leur utilisation est restée autorisée dans les équipements de réfrigération et de climatisation existants, sans directives spécifiques relatives à leur gestion en fin de vie. Il en résulte que d'importantes quantités de ces gaz subsistent dans les équipements anciens et les mousses isolantes, faisant peser un risque de rejet dans l'atmosphère s'ils ne sont pas correctement récupérés et détruits.

Pour y remédier, des méthodologies de crédits carbone ont été mises au point afin de détruire ces substances et d'empêcher leur libération dans l'atmosphère.



Méthodologies approuvées au titre des CCP

Le Conseil d'administration de l'ICVCM a approuvé trois méthodologies relatives aux substances appauvrissant la couche d'ozone (ODS) comme répondant aux exigences rigoureuses des Principes fondamentaux du carbone (CCP) :

- **ACR Destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone (ODS) provenant de sources internationales, v 1.0, sous ACR***
- **CAR Article 5 Protocole sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, v 1.0-2.0, sous CAR***
- **CAR Protocole américain sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, v 1.0-2.0, sous CAR***

*Des conditions s'appliquent



En chiffres

Dans le cadre de ces méthodologies :

27 projets ont été enregistrés

7 projets sont en cours de développement

6.5 millions de crédits ont été émis

(ACR and CAR registries)

Réduction des émissions de N₂O dans la production d'acide adipique

L'acide adipique est un composé cristallin blanc qui constitue un ingrédient clé de nombreux produits du quotidien, tels que le nylon, les mousses, les airbags de sécurité, les revêtements, les adhésifs et même certains additifs alimentaires. Toutefois, derrière ces usages courants se cachent des enjeux climatiques et environnementaux majeurs.

La production conventionnelle d'acide adipique entraîne des émissions de protoxyde d'azote (N₂O), un gaz à effet de serre dont le potentiel de réchauffement global est environ 265 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone sur un horizon de 100 ans.²⁰

Le protoxyde d'azote constitue également le principal facteur de destruction de l'ozone stratosphérique depuis l'élimination progressive des chlorofluorocarbones (CFC). Des études estiment qu'en 2021, la production mondiale d'acide adipique a généré 142 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone.²¹

Les installations modernes utilisent désormais des systèmes de destruction catalytique et thermique qui transforment l'oxyde nitreux en azote et en oxygène inoffensifs. Ces mesures réduisent considérablement les émissions de gaz à effet de serre, protègent la couche d'ozone et améliorent la qualité de l'air local. Les méthodologies de crédit carbone ont accéléré cette transition en récompensant les fabricants pour leurs réductions d'émissions vérifiées.

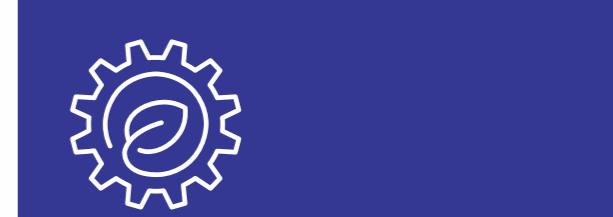


Méthodologies approuvées au titre des CCP

Le Conseil d'administration de l'ICVCM a approuvé deux méthodologies relatives à l'acide adipique comme répondant aux exigences rigoureuses des Principes fondamentaux du carbone (CCP) :

- Protocole CAR pour la production d'acide adipique aux États-Unis, version 1.0, relevant du CAR*
- Protocole CAR pour la production d'acide adipique en Chine, version 1.0, relevant du CAR*

*Des conditions s'appliquent



En chiffres

Dans le cadre de ces méthodologies :

- 1 projet a été enregistré
- 3 projets sont en cours de développement
- 18,7 millions de crédits ont été émis

(Registre ACR)

Détection et réparation des fuites



Le méthane est un puissant gaz à effet de serre qui peut être émis lors de la production et du transport du pétrole et du gaz naturel. Cela se produit à la fois accidentellement, en raison d'imperfections dans l'équipement, et intentionnellement, dans le cadre des procédures d'exploitation et de maintenance, ainsi qu'à partir d'équipements conçus pour purger le méthane à des fins opérationnelles.

Les projets de détection et réparation des fuites (LDAR) demeurent relativement peu nombreux et sont majoritairement situés dans des pays à faible revenu, où les infrastructures gazières sont souvent obsolètes et où les ressources budgétaires destinées à la modernisation ou à l'application de réglementations de maintenance modernes sont limitées. Le financement via les crédits carbone contribue à la réhabilitation d'infrastructures présentant des fuites de méthane et aide ces pays à atteindre leurs objectifs climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris.

La détection et réparation des fuites (LDAR) désigne l'ensemble des processus visant à identifier et corriger les fuites au sein des réseaux de gaz naturel et des systèmes de raffinage. Cela couvre les installations de production, de traitement, de transport, de stockage et de distribution, dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La mise en œuvre de programmes LDAR permet aux entreprises de démontrer des réductions mesurables, quantifiables et vérifiables, susceptibles de donner lieu à la génération de crédits carbone conformément aux protocoles et standards établis.

Le Conseil d'administration de l'ICVCM a observé qu'en général, les fuites sont mieux traitées par les entreprises responsables de la construction et de l'entretien de ce type d'infrastructure et il est favorable à une réglementation plus stricte qui impose la charge financière de la détection et de la réparation des fuites aux entreprises qui profitent de leur exploitation. C'est pourquoi la décision d'approbation du Conseil d'administration est limitée à une seule période de crédit, et le Conseil réexaminera les méthodologies de cette catégorie lors de l'évaluation après les futurs perfectionnements du cadre d'évaluation.



Méthodologies approuvées au titre des CCP

Le Conseil d'administration de l'ICVCM a approuvé une méthodologie de détection et réparation des fuites comme répondant aux exigences rigoureuses des Principes fondamentaux du carbone (CCP) :

- AM0023 – Détection et réparation des fuites dans les systèmes de production, de traitement, de transport, de stockage et de distribution de gaz ainsi que dans les installations de raffinage, v 4.0, sous le VCS



En chiffres

Dans le cadre de ces méthodologies :

- 8 projets ont été enregistrés
- 2 projets sont en cours de développement²²

(Registre Verra)



Toutes les images Climate Impact Partners

Élimination du dioxyde de carbone (CDR)

Le Sixième rapport d'évaluation du GIEC indique que « le déploiement de l'élimination du dioxyde de carbone (CDR) afin de compenser les émissions résiduelles difficiles à réduire est inévitable si l'on veut atteindre la neutralité carbone pour le CO₂ ou l'ensemble des gaz à effet de serre ». À ce jour, l'élimination du dioxyde de carbone représente moins de 1 % des volumes émis sur le marché volontaire du carbone. Elle constitue toutefois une part significative des ventes à terme et devrait connaître une croissance marquée dans les années à venir.

La catégorie CDR englobe des technologies d'ingénierie reposant sur des systèmes artificiels pour capter le dioxyde de carbone à partir de sources telles que les centrales électriques ou directement dans l'air, puis le stocker dans des réservoirs souterrains ou des produits.

Parmi les exemples figurent le captage direct de l'air avec stockage du carbone (DACC), qui extrait le dioxyde de carbone de l'atmosphère pour le stocker en profondeur, ainsi que la bioénergie avec captage et stockage du carbone (BECSC), qui capte les émissions issues de la combustion de biomasse destinée à la production d'énergie ou de carburants.

D'autres techniques de CDR incluent la carbonatation accélérée des granulats de béton, qui consiste à exposer du béton concassé issu de la démolition à des concentrations élevées de dioxyde de carbone. Ce procédé séquestre le carbone dans le béton tout en produisant des matériaux réutilisables pour le secteur de la construction.



Méthodologies approuvées au titre des CCP

Le Conseil d'administration de l'ICVCM a approuvé six méthodologies d'élimination du dioxyde de carbone comme satisfaisant aux exigences rigoureuses des Principes fondamentaux du carbone (Core Carbon Principles).

- Séquestration du carbone par carbonatation accélérée de granulats de béton, v. 1.0, selon le standard Gold Standard
- Stockage géologique de bio-huile, v. 1.0–1.1, selon le cadre Isometric
- Captage et stockage du carbone biogénique, v. 1.1, selon le cadre Isometric
- Stockage géologique de la biomasse, v. 1.0–1.1, selon le cadre Isometric
- Captage direct du carbone dans l'air, v. 1.1, selon le cadre Isometric
- Élimination et stockage du carbone issu de la biomasse en milieu souterrain, v. 1.0, selon le cadre Isometric



En chiffres

Dans le cadre de ces méthodologies :

17 projets ont été enregistrés

5 projets sont en cours d'examen

(Registres Gold Standard et Isometric)



Biochar

Produit par le chauffage de la biomasse (telle que les résidus agricoles ou le bois), le biochar permet de stocker le carbone capté dans l'atmosphère pendant des centaines, voire des milliers d'années, ce qui en fait un puits de carbone particulièrement efficace.

Les plantes stockent le carbone dans leurs tissus au cours de leur croissance. Lorsqu'elles se décomposent, ce carbone est relâché dans l'atmosphère, avant d'être à nouveau absorbé par d'autres plantes. Chaque année, la décomposition végétale libère environ 60 milliards de tonnes métriques de carbone, soit six fois plus que l'ensemble des émissions anthropiques de gaz à effet de serre, ce qui représente près de 10 % de la quantité totale de carbone présente dans l'atmosphère.²³

Bien qu'il s'agisse d'un processus naturel et neutre en carbone, le biochar offre un moyen de le rendre carbone négatif en immobilisant durablement le carbone dans les sols. Le biochar est un matériau hautement absorbant et riche en carbone, obtenu par le chauffage de la biomasse dans un environnement pauvre en oxygène, selon un procédé appelé pyrolyse. Ce procédé stabilise le carbone contenu dans la biomasse, empêchant sa décomposition et la libération de dioxyde de carbone.



Méthodologies approuvées au titre des CCP

Le Conseil d'administration de l'ICVCM a approuvé trois méthodologies liées au biochar comme répondant aux exigences rigoureuses des Principes fondamentaux du carbone (CCP) :

- **Biochar CAR États-Unis et Canada, v. 1.0, selon le cadre CAR**
- **Production et stockage de biochar, v. 1.0, selon le cadre Isometric**
- **VM0044 – Méthodologie relative à l'utilisation du biochar dans les sols et hors sols, v. 1.2, selon le standard VCS**



En chiffres

Dans le cadre de ces méthodologies :

1 projet a été enregistré

10 projets sont en cours d'examen

(Registres CAR, Isometric et VCS)



Biodigesteurs

Les sociétés et les économies modernes génèrent des volumes croissants de déchets organiques, notamment des résidus agricoles, des déchets alimentaires et des effluents d'élevage. Lors de leur décomposition, ces matières libèrent du méthane dans l'atmosphère.

Un biodigesteur est un système destiné à la décomposition de matières organiques telles que les déchets alimentaires, les effluents d'élevage et les boues d'épuration. Par un processus biologique appelé digestion anaérobiose, la matière organique diluée dans l'eau est dégradée par des micro-organismes, ce qui permet la production de deux sous-produits de valeur :

- **biogaz** : un mélange de méthane et de dioxyde de carbone
- **digestat** : une matière riche en nutriments pouvant être utilisée comme fertilisant organique

Le biogaz peut être utilisé comme source d'énergie durable pour la production d'électricité, la cuisson et le chauffage, offrant ainsi une alternative plus propre aux énergies d'origine fossile. Il peut être épuré pour être transformé en biométhane, un substitut au gaz naturel ne nécessitant aucune modification des infrastructures existantes, tout en fournissant des performances énergétiques équivalentes.



Méthodologies approuvées au titre des CCP

Le Conseil d'administration de l'ICVCM a approuvé une méthodologie relative aux biodigesteurs comme satisfaisant aux exigences rigoureuses des Principes fondamentaux du carbone (Core Carbon Principles) :

- **Méthodologie GS relative à la gestion des effluents d'élevage et à l'utilisation du biogaz pour la production d'énergie thermique, v. 1.0–1.1, selon le standard Gold Standard**
- **Remarque : cette méthodologie a été approuvée sous conditions ; pour plus de détails, voir www.icvcm.org**



En chiffres

Dans le cadre de ces méthodologies :

10 projets ont été annoncés

(MSCI, octobre 2025)



Gestion forestière améliorée

Les zones forestières constituent une ligne de défense de premier plan face à l'aggravation du changement climatique. Elles piégent le carbone et offrent un habitat à des milliers d'espèces qui composent la riche biodiversité de la planète, dont nombre sont aujourd'hui menacées de disparition. Les forêts agissent comme un puits de carbone, absorbant en net 7,6 milliards de tonnes métriques de dioxyde de carbone par an, soit 1,5 fois plus que les émissions annuelles de carbone des États-Unis.²⁴

Les pratiques de gestion forestière améliorée (Improved Forest Management – IFM) visent à éviter les émissions de gaz à effet de serre généralement associées à l'exploitation ou aux perturbations naturelles des zones forestières, telles que les incendies de forêt, en empêchant leur libération dans l'atmosphère, tout en renforçant la capacité de ces écosystèmes à stocker le carbone. Les approches IFM comprennent notamment la réduction de l'intensité des coupes, l'encouragement de la régénération naturelle, la plantation d'espèces indigènes ou à valeur commerciale, l'allongement des cycles de récolte, la conservation de zones ciblées, ainsi que la gestion des incendies, des ravageurs et des maladies. Les crédits carbone issus des projets IFM sont émis à la fois au titre des émissions de gaz à effet de serre évitées et des absorptions de carbone réalisées.



Méthodologies approuvées au titre des CCP

Le Conseil d'administration de l'ICVCM a approuvé trois méthodologies IFM comme satisfaisant aux exigences rigoureuses des Principes fondamentaux du carbone :

- Gestion forestière améliorée (IFM) ACR sur des terres forestières non fédérales aux États-Unis, v. 2.1, selon le standard ACR
- Protocole forestier du Mexique CAR, v. 3.0, selon le standard CAR
- VM0045 – Méthodologie de gestion forestière améliorée utilisant des références dynamiques appariées issues des inventaires forestiers nationaux, v. 1.2, selon le standard VCS



En chiffres

Dans le cadre de ces méthodologies :

270k crédits ont été émis à ce jour, et l'offre devrait s'accroître à mesure que les projets existants s'adaptent aux conditions fixées par l'ICVCM pour la méthodologie CAR, et que de nouveaux projets sont développés sur la base des méthodologies approuvées

(Registres ACR, CAR et Verra)

Agriculture durable

La catégorie Agriculture durable regroupe les pratiques agricoles améliorées visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer l'élimination du carbone organique dans les sols.

Elle recouvre un large éventail de pratiques, notamment la réduction du travail du sol et l'amélioration de la gestion des résidus, la rotation des cultures, l'optimisation des pratiques de pâturage, l'utilisation optimisée des fertilisants, ainsi qu'une meilleure gestion de l'eau et de l'irrigation.

Chaque pratique présente des effets variables en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de séquestration du carbone. Les méthodologies peuvent autoriser l'attribution de crédits pour plusieurs pratiques au sein d'un même projet.



Méthodologies approuvées au titre des CCP

Le Conseil d'administration de l'ICVCM a approuvé deux méthodologies relevant de l'agriculture durable comme satisfaisant aux exigences rigoureuses des Principes fondamentaux du carbone :

- Protocole CAR d'enrichissement des sols aux États-Unis, v. 1.1, selon le standard CAR
- VM0042 – Gestion améliorée des terres agricoles, v. 2.2, selon le standard VCS
- Remarque : ces deux méthodologies ont été approuvées sous conditions ; pour plus de détails, voir www.icvcm.org



En chiffres

Dans le cadre de ces méthodologies :

1 million de crédits ont été émis

(Registres CAR et Verra)

Chapitre 4

De la politique
à la pratique
Favoriser un
changement
systémique

Convergence

Au fur et à mesure que des méthodologies à haute intégrité sont approuvées pour une diversité croissante de types de projets et que davantage de crédits carbone de haute qualité arrivent sur le marché, les gouvernements et les autorités de régulation s'alignent de plus en plus sur les Principes fondamentaux du carbone. Ils élaborent des cadres réglementaires visant à les intégrer aux systèmes d'échange de quotas d'émission, aux mécanismes de taxation du carbone ainsi qu'aux approches coopératives prévues à l'article 6, paragraphe 2, de l'Accord de Paris. Ce chapitre examine la manière dont les CCP soutiennent le rapprochement entre les marchés volontaires et les marchés réglementés, contribuant à la création de marchés interconnectés à l'échelle mondiale, afin de mobiliser des financements et d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs climatiques nationaux.

L'un des changements les plus importants survenus sur les marchés mondiaux du carbone ces dernières années est la convergence continue des marchés de conformité et des marchés volontaires. Cette tendance contribue à améliorer la robustesse des programmes nationaux de carbone et à accroître la liquidité du marché, les crédits utilisés tant sur les marchés de conformité qu'à des fins de décarbonation des entreprises répondant au même seuil élevé d'intégrité. Cela offre également une plus grande certitude aux promoteurs de projets, qui savent qu'ils peuvent accéder à plusieurs marchés plutôt que d'être enfermés dans un seul segment, et favorise une meilleure transparence des prix entre les types de projets.

Sur le marché volontaire, les crédits carbone peuvent être achetés et utilisés par des entreprises ou des organisations cherchant à assumer la responsabilité des émissions de gaz à effet de serre actuelles qu'elles ne peuvent pas encore éliminer. Sur les marchés de conformité, les crédits sont utilisés par les entreprises et les organisations pour satisfaire aux exigences réglementaires, ou par les pays pour remplir leurs obligations internationales au titre de l'Accord de Paris.

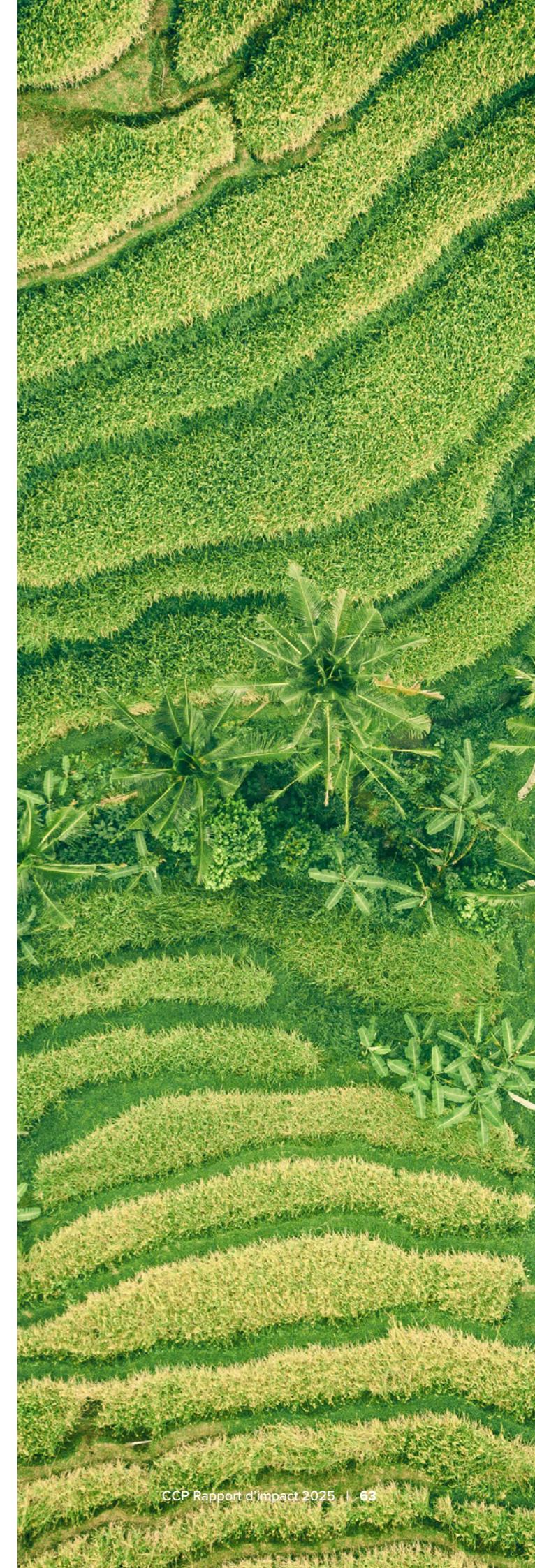
Historiquement, ces marchés fonctionnaient de manière indépendante, les crédits destinés à la conformité réglementaire et à l'usage des entreprises étant régis par des règles distinctes. Toutefois, ces dernières années, des programmes de délivrance de crédits carbone auparavant exclusivement utilisés à des fins volontaires sont de plus en plus reconnus dans des cadres de conformité internationaux et nationaux,

notamment dans le cadre du Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation (Mécanisme de compensation et de réduction des émissions de carbone pour l'aviation internationale – CORSIA).

Un nombre croissant de gouvernements autorisent désormais l'utilisation de crédits carbone volontaires au sein de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission et de leurs dispositifs de taxation du carbone. Environ 40 % des systèmes d'échange de quotas d'émission et des taxes carbone mis en œuvre à l'échelle mondiale permettent aux entreprises d'utiliser des crédits carbone pour satisfaire une partie de leurs obligations.²⁵ Parmi les exemples figurent le California cap-and-trade et la Colombia carbon tax. L'utilisation de crédits à des fins de conformité génère une demande significative, représentant 24 % des retraits de crédits carbone en 2024.²⁶

La dynamique de convergence devrait s'accélérer à mesure que de nouvelles voies d'intégration sont mises en place. À la suite de la COP26, les gouvernements ont commencé à opérationnaliser l'article 6, paragraphe 2, de l'Accord de Paris autorisant les États à transférer des résultats d'atténuation transférés au niveau international (Internationally Transferred Mitigation Outcomes – ITMOs), y compris des crédits carbone émis par des programmes indépendants et autorisés par les gouvernements, afin de contribuer à l'atteinte de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN).

Au fur et à mesure que les mécanismes des marchés du carbone gagnent en intégration, les standards deviennent davantage interconnectés entre les différents systèmes, dans le but de renforcer la transparence, de favoriser la fongibilité et d'instaurer la confiance. Dans ce contexte, les Principes fondamentaux du carbone (CCP) s'imposent progressivement comme un point de référence pour les gouvernements qui élaborent leurs propres cadres nationaux de marchés du carbone.





La convergence des marchés du carbone en action

Cette année, le gouvernement du Royaume-Uni a lancé une consultation sur les marchés volontaires du carbone et de la nature, visant à fournir des orientations aux organisations sur l'utilisation responsable des crédits carbone.

La consultation propose de reconnaître les Principes fondamentaux du carbone (CCP) comme socle minimal d'intégrité élevée et confirme que la norme du gouvernement du Royaume-Uni relative aux absorptions de gaz à effet de serre est élaborée en cohérence avec les CCP, dans l'objectif d'intégrer juridiquement les absorptions de gaz à effet de serre au système d'échange de quotas d'émission du Royaume-Uni (UK ETS) d'ici 2028.²⁷

En octobre 2025, le gouvernement de Singapour a publié ses Orientations sur le rôle des crédits carbone dans la décarbonation des entreprises, recommandant aux entreprises

opérant à Singapour de s'appuyer sur des standards internationaux, tels que les CCP, pour évaluer la qualité des crédits carbone.²⁸ Dans le cadre de ses travaux sur les crédits de transition, le gouvernement singapourien a également préconisé que les normes de qualité et les critères d'éligibilité s'alignent sur des principes d'intégrité reconnus à l'échelle internationale, tels que les CCP.

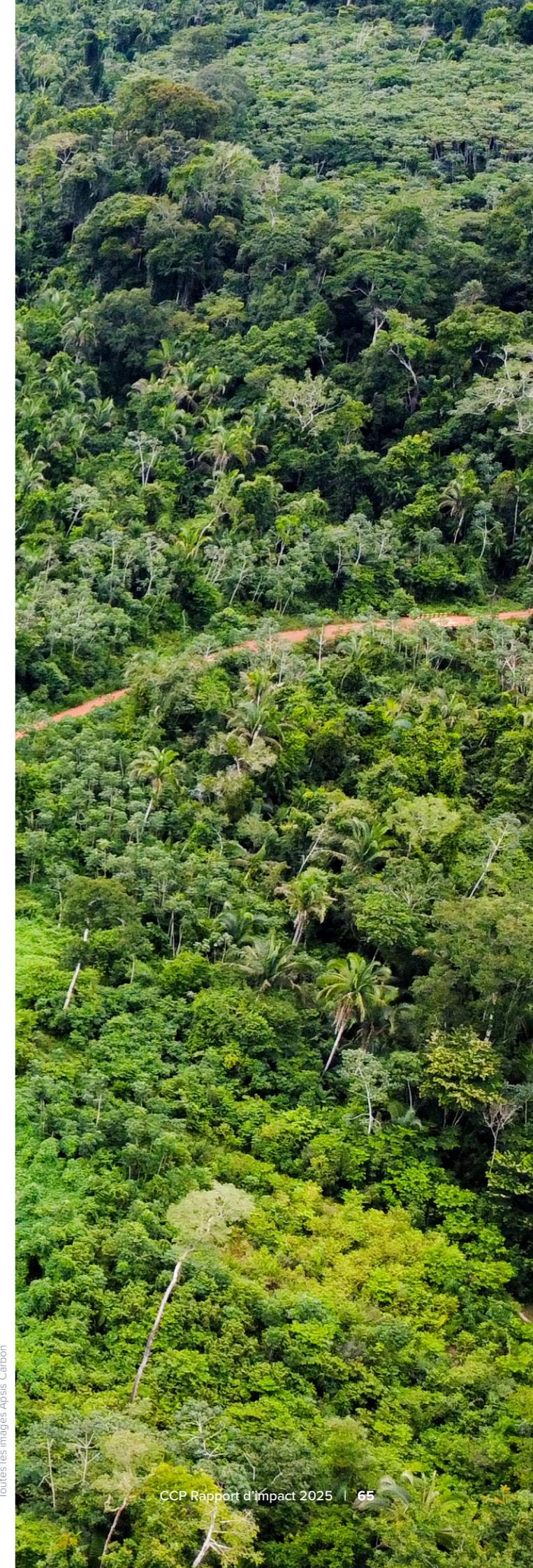
En septembre 2025, le gouvernement de Singapour a annoncé l'acquisition de 2,175 millions de tonnes de crédits labellisés CCP, conformément à l'article 6.2, afin de soutenir la contribution déterminée au niveau national (CDN) de Singapour.²⁹ Le label CCP peut constituer un outil efficace pour les gouvernements engagés dans des coopérations au titre de l'article 6.2.

Les gouvernements et les autorités de régulation peuvent s'appuyer sur des crédits carbone labellisés CCP pour démontrer leur conformité aux approches coopératives prévues à l'article 6.2 lorsqu'ils recourent à des crédits issus de programmes indépendants. Le recours à des programmes, des méthodologies et des crédits éligibles aux CCP renforce la confiance des États dans la qualité des transactions, contribue à une utilisation efficace des ressources et consolide la crédibilité des marchés de l'article 6 en les fondant sur des normes d'intégrité robustes.

Un nombre croissant de gouvernements ont désormais annoncé leur soutien aux CCP. Par ailleurs, l'ICVCM collabore activement avec plusieurs autres gouvernements, ainsi qu'avec la UNFCCC, afin de renforcer la cohérence et l'interopérabilité entre les marchés volontaires du carbone et les marchés réglementés.



Toutes les images Aopsis Carbon

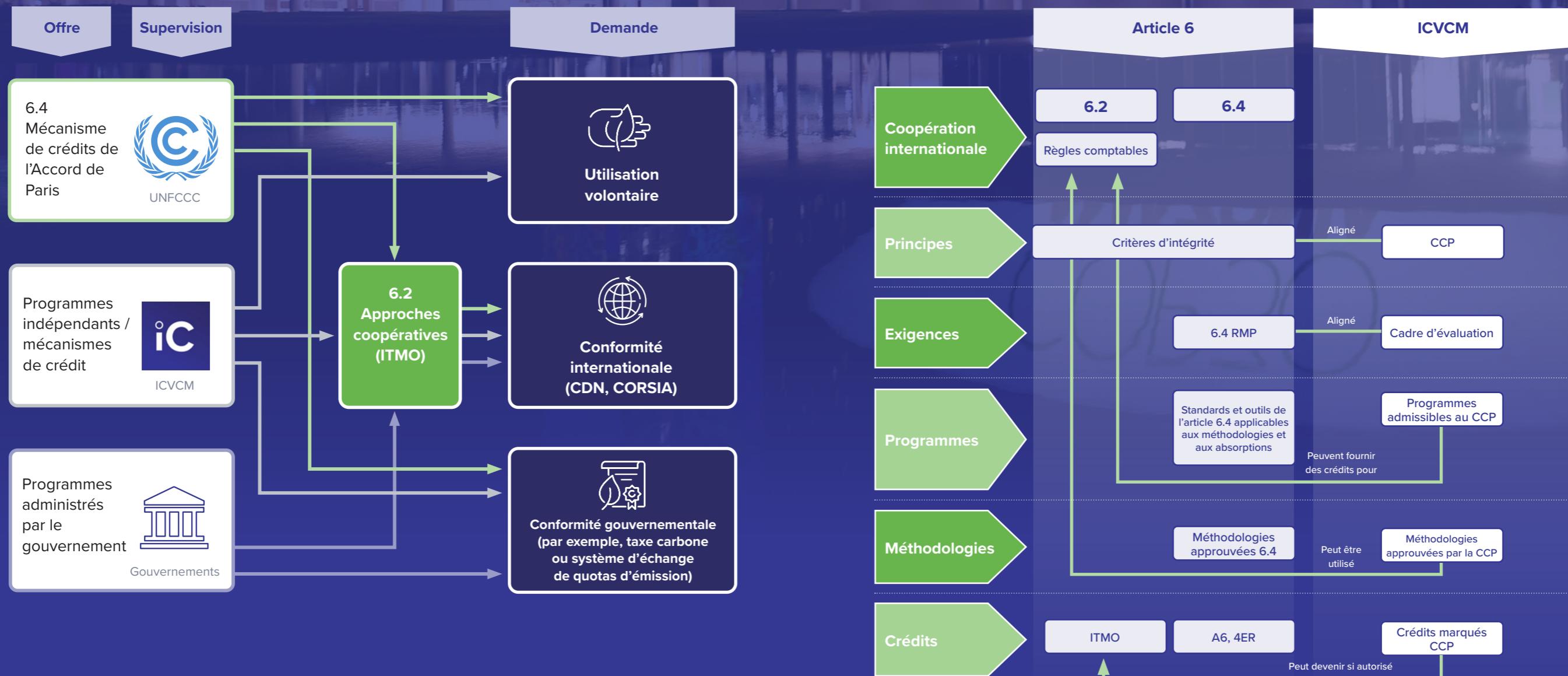




COP30
LIMA

Mécanismes des marchés du carbone

L'article 6 de l'Accord de Paris et les travaux du Conseil pour l'intégrité



Regards internationaux

Au fur et à mesure que les gouvernements et les autorités de régulation s'appuient de plus en plus sur les Principes fondamentaux du carbone, l'ICVCM œuvre, dans différentes juridictions, au renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité des marchés au moyen de standards à haute intégrité. La sélection suivante de contextes et d'initiatives locales, nationales et régionales illustre la manière dont des principes mondiaux se traduisent en actions concrètes, en consolidant les cadres d'action publique, en renforçant les infrastructures de marché et en faisant progresser l'ambition climatique sur le terrain.

Développements régionaux



Source: MSCI; October 2025

Aperçus à travers le monde

■ Aperçus
■ Coopération transfrontalière
■ Union africaine

Pérou
Le ministère du Développement agricole et de l'Irrigation a publié des orientations nationales pour les marchés agricoles du carbone, soulignant que les crédits carbone doivent respecter des principes d'intégrité environnementale, conformément aux initiatives et standards internationaux, tels que ceux de l'ICVCM.

Brésil
Le résumé officiel des réponses à la consultation publique conjointe de la Banque nationale de développement du Brésil et du ministère brésilien de l'Environnement sur le système national de certification des crédits carbone volontaires a mis en évidence que les répondants considéraient l'alignement sur des standards internationaux, tels que les Principes fondamentaux du carbone (CCP), comme une condition indispensable pour garantir la crédibilité du dispositif.

Royaume-Uni
La consultation du Royaume-Uni sur les marchés volontaires du carbone et de la nature propose de reconnaître les Principes fondamentaux du carbone (CCP) comme un socle minimal d'intégrité. Le pays élaboré également ses normes relatives aux absorptions de gaz à effet de serre destinées à être utilisées dans le système d'échange de quotas d'émission du Royaume-Uni (UK ETS), en cohérence avec les CCP.

France
Le gouvernement français a lancé une « charte », soutenue par 17 entreprises, invitant les organisations à s'engager à recourir à des crédits carbone alignés sur les standards

Japon
Le gouvernement métropolitain de Tokyo promeut l'utilisation de crédits labellisés CCP dans le cadre de sa place de marché du carbone destinée aux petites et moyennes entreprises, lancée en mars 2025.

Malaisie
Le Fonds forestier de Malaisie a annoncé que son standard de compensation carbone forestière s'inspire étroitement des meilleures pratiques internationales, notamment des exigences du Conseil pour l'intégrité et du mécanisme CORSIA.

Singapour

- Le gouvernement de Singapour a recommandé que les normes de qualité et les critères d'éligibilité applicables aux crédits de transition soient alignés sur les Principes fondamentaux du carbone (CCP).
- Les Orientations du gouvernement sur le rôle des crédits carbone dans la décarbonation des entreprises recommandent que les entreprises opérant à Singapour s'appuient sur des standards internationaux, tels que les CCP, pour évaluer la qualité des crédits carbone.
- L'ICVCM a noué un partenariat avec le Secrétariat national de Singapour sur le changement climatique et Conseil de développement économique de Singapour.
- L'ICVCM a lancé son pôle Asie-Pacifique, basé à Singapour, en octobre 2025.³⁰

Éthiopie
Le gouvernement éthiopien a publié sa Stratégie nationale pour les marchés du carbone, exposant ses projets d'élaboration d'un cadre réglementaire applicable aux activités des marchés volontaires du carbone, fondé sur les meilleures pratiques internationales, notamment les CCP.

Pakistan
Le gouvernement du Pakistan a lancé ses Lignes directrices de politique publique pour les échanges sur les marchés du carbone, affirmant son engagement à ce que les dispositifs de suivi, de notification et de vérification (MRV) de son marché du carbone soient conformes aux obligations de transparence prévues à l'article 6 ainsi qu'aux Principes fondamentaux du carbone (CCP).

Indonésie
Le ministère de la forêt indonésien et l'ICVCM ont officialisé un partenariat stratégique visant à soutenir l'alignement des crédits carbone forestiers de l'Indonésie sur les CCP.

Coopération transfrontalière

- Les gouvernements du Kenya, de Singapour et du Royaume-Uni ont lancé, en juin 2025, la Coalition pour le développement des marchés du carbone. Ses membres incluent désormais également le Canada, la France, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, le Panama, le Pérou, la Suisse et la Zambie. La Coalition a publié des Principes communs relatifs à l'utilisation des crédits carbone par les entreprises lors de la COP30. L'ICVCM collabore avec la Coalition afin de soutenir un alignement fluide entre les composantes offre et demande du marché.
- L'Union africaine a lancé une consultation sur ses principes relatifs aux marchés du carbone, proposant d'encourager les acheteurs et les vendeurs à se conformer aux standards établis par les Principes fondamentaux du carbone (CCP).



Chapitre 5

Action
collective
Voix et
partenariats

Institutions de soutien

Parallèlement au soutien essentiel et à l'engagement des gouvernements exposés ci-dessus, ce chapitre met en lumière l'essor d'un réseau de parties prenantes collaboratives, allant des organisations multilatérales aux plateformes de la société civile, qui contribuent à renforcer la crédibilité, l'équité et l'impact à l'échelle de l'ensemble des marchés du carbone.

Les Principes fondamentaux du carbone sont soutenus par plusieurs initiatives intergouvernementales et multilatérales, notamment :

- **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)** – le programme des Nations Unies [s'est engagé](#) à appliquer les Principes fondamentaux du carbone (CCP) ainsi que le cadre d'évaluation, afin de traiter les enjeux de qualité dans le cadre de l'Initiative pour des marchés du carbone à haute intégrité.
- **Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)** – le programme des Nations Unies [soutient](#) et accompagne l'ICVCM dans l'élaboration d'exigences de bonnes pratiques à destination des standards indépendants et des acteurs du marché.
- **Partenariat pour la mise en œuvre de l'article 6** – l'ICVCM est partenaire de cette initiative et soutient l'alignement entre les marchés volontaires et les marchés réglementés.
- **Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national (CDN)** – l'ICVCM en est [membre associé](#), avec l'accord des gouvernements de Singapour et du Royaume-Uni.
- **Banque mondiale** – ses [orientations](#) les plus récentes à l'intention des pays confrontés à des décisions relatives aux marchés du carbone soulignent le rôle

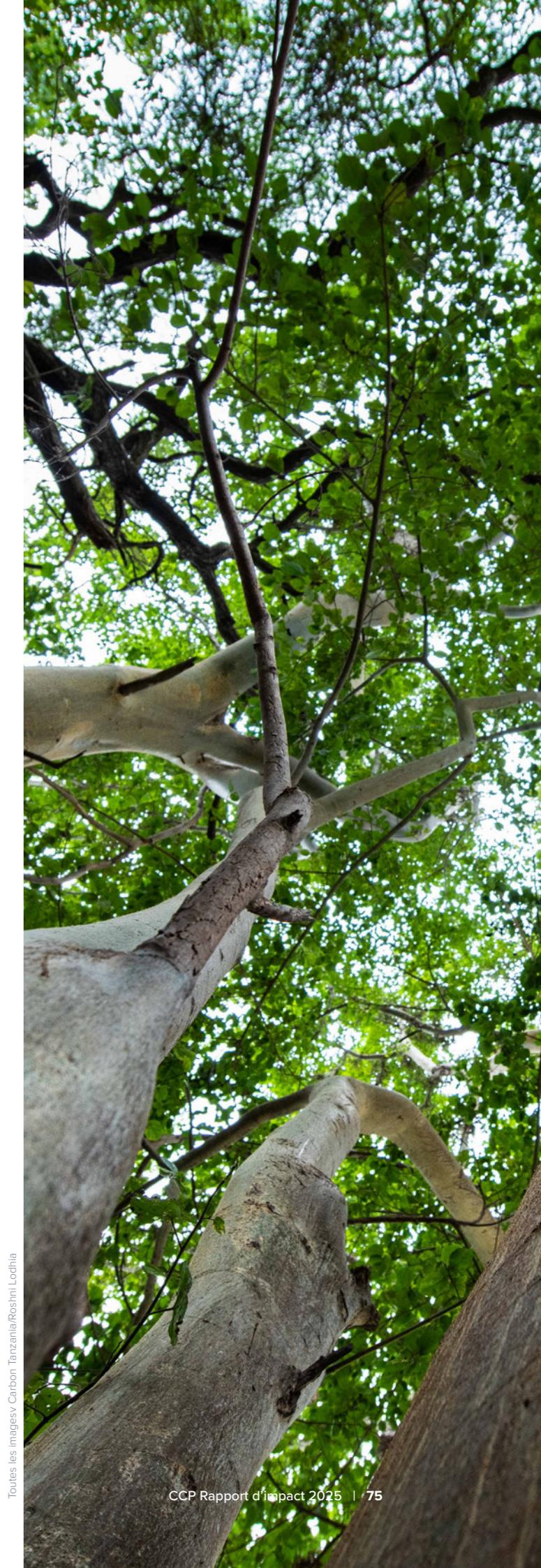
des CCP dans le renforcement de l'intégrité, de la gouvernance, de la coordination et de l'intégration à l'échelle du marché mondial du carbone, grâce à un cadre d'évaluation clair et exhaustif.

- **Groupe consultatif sur la crise climatique** – dirigé par l'ancien conseiller scientifique en chef du Royaume-Uni, Sir David King, et composé de certains des plus grands scientifiques mondiaux, le groupe a apporté son soutien aux travaux de l'ICVCM visant à améliorer la qualité des crédits carbone.
- **Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV / IOSCO)** – l'organisation cite l'ICVCM comme instance de gouvernance établissant des standards de haute intégrité, dans son rapport final consacré aux bonnes pratiques applicables au marché volontaire du carbone.
- **Association internationale des swaps et dérivés (ISDA)** – l'organisation a salué les travaux de l'ICVCM visant à renforcer la normalisation et la qualité du marché, et a intégré les standards de l'ICVCM dans les Définitions des transactions de crédits carbone vérifiés.

Parallèlement au soutien croissant des gouvernements et des institutions en faveur des Principes fondamentaux du carbone (CCP), l'ICVCM collabore avec un large éventail de leaders de la société civile afin de bâtir une vision commune de l'intégrité élevée, inclusive des groupes traditionnellement marginalisés, notamment les Peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les enfants.

L'un des piliers de cette action est le Forum d'engagement des Peuples autochtones et des communautés locales, que l'ICVCM a contribué à mettre en place et qu'il continue de soutenir en tant que partenaire essentiel.

Toutes les images: Carbon Tanzania/Roshni Lodha



Forum d'engagement des peuples autochtones et des communautés locales

Assurant la gestion de plus de 40 % des paysages écologiquement intacts, les peuples autochtones et les communautés locales jouent un rôle indispensable dans la protection des écosystèmes et la limitation du changement climatique, et, par conséquent, dans les marchés du carbone. Pourtant, ils demeurent parmi les groupes les plus insuffisamment servis et marginalisés de l'action climatique mondiale. Ils reçoivent moins de 1 % des financements climatiques et sont souvent exclus des décisions qui affectent leurs terres et leurs moyens de subsistance.

Le Forum d'engagement des peuples autochtones et des communautés locales a été lancé lors de la COP28 en 2023. Il vise à garantir que le marché du carbone respecte les droits, les intérêts et les principes d'autodétermination des peuples autochtones et des communautés locales. Le Forum adopte une position neutre à l'égard des marchés du carbone, tout en soutenant les communautés qui choisissent de s'y engager afin qu'elles puissent faire entendre leur voix, être reconnues et être traitées comme des partenaires et des décideurs à part entière.

Le Forum fonctionne de manière indépendante de l'ICVCM et comprend actuellement cinq représentants régionaux, issus de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine, de l'Amérique du Nord et de l'Océanie. Sa composition et ses modalités de gouvernance garantissent que le leadership communautaire et la diversité des perspectives occupent une place centrale dans l'ensemble des décisions.

Au cours de l'année écoulée, le Forum a renforcé son engagement à l'échelle mondiale par le biais d'événements et de consultations de premier plan. Il a lancé sa Stratégie d'engagement dans les marchés du carbone lors de la COP30 à Belém, au Brésil, après avoir organisé des tables rondes régionales et mobilisé un large éventail d'organisations et de représentants communautaires lors d'événements tels que la Conférence de Bonn sur le changement climatique, la London Climate Action Week, le Sommet africain sur le climat, la Semaine africaine du climat, ainsi que la 16e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies en 2024.

Le Forum a également participé à la COP29 et collaboré avec des partenaires au sein du Pavillon des peuples autochtones et d'autres espaces, veillant à ce que les voix des communautés contribuent activement aux débats relatifs à l'intégrité et au partage des bénéfices dans les marchés du carbone.

Si la stratégie du Forum est conçue pour évoluer grâce à un dialogue continu et à une collaboration étroite avec les communautés et les parties prenantes concernées, son action



Au cours de la COP30, le Forum a organisé des consultations et sollicité des retours sur sa Stratégie d'engagement dans les marchés du carbone, qui définit ses cinq priorités :

- | | | | | |
|---|---|---|--|---|
| 1.
Supprimer les obstacles à l'entrée aux marchés | 2.
Renforcer les capacités et l'autonomie des communautés | 3.
Définir les meilleures pratiques en matière de partage des bénéfices | 4.
Définir les meilleures pratiques en matière de mécanismes de règlement des griefs | 5.
Respecter et soutenir les connaissances écologiques traditionnelles et la gouvernance coutumière |
|---|---|---|--|---|

s'oriente désormais vers la mise en œuvre.

Plus précisément, elle vise à :

- Maintenir une plateforme numérique (déjà opérationnelle) hébergeant des boîtes à outils et des directives adaptées aux peuples autochtones et aux communautés locales envisageant de participer aux marchés du carbone
- Créer une base de données comparative des modèles de partage des bénéfices et des garanties – incluant une attention particulière aux droits fonciers, à l'occupation des sols et aux droits de propriété
- Développer un programme de formation avec des partenaires pour soutenir le renforcement de l'autonomie des capacités des peuples autochtones et des communautés locales s'engageant sur les marchés du carbone

En mettant à disposition des outils et un appui permettant aux communautés de s'orienter sur les marchés du carbone, si elles choisissent de s'y engager, le Forum entend réduire

la dépendance à l'égard d'acteurs et d'intermédiaires externes, tout en préservant l'influence et le contrôle au sein même des communautés.

Dans le cadre de ses activités de sensibilisation et d'engagement, le Forum a également lancé un nouveau site internet, www.indigenousengagementforum.org - destiné à servir de plateforme centrale pour les ressources, les informations relatives aux événements et les analyses portées par les communautés.

L'ICVCM continuera d'accompagner le Forum en assurant un appui de secrétariat et un soutien via le comité compétent de son Conseil d'administration. Cet accompagnement comprend notamment l'appui à la mobilisation de financements, sous la supervision de la direction du Forum, ainsi que le développement de voies de sensibilisation, à la fois en ligne et par l'intermédiaire de partenaires stratégiques les mieux placés pour travailler avec les communautés.

Chapitre 6

Améliorer
l'impact
Recherche, science
et innovation



Programmes de travail pour l'amélioration continue

Les marchés du carbone à haute intégrité doivent évoluer en s'appuyant efficacement sur les avancées scientifiques, les technologies émergentes, les données probantes et les enseignements tirés de l'expérience. L'ICVCM renforce les fondements de son action au moyen d'une amélioration continue et d'innovations fondées sur les preuves. Ce chapitre présente les Programmes de travail pour l'amélioration continue (CIWP), qui identifient les domaines prioritaires nécessitant des ajustements au niveau des méthodologies et des règles, ainsi que le Réseau science et recherche (SRN), une initiative mondiale reliant des chercheurs et des institutions à la mission de l'ICVCM.

Pris ensemble, ces travaux garantissent que les Principes fondamentaux du carbone (CCP) demeurent ancrés dans les données les plus récentes, attentifs aux nouvelles connaissances et ouverts à la diversité des perspectives scientifiques.

Les [Programmes de travail pour l'amélioration continue](#) (CIWP) de l'ICVCM accompagnent l'évolution des marchés du carbone en mobilisant les avancées scientifiques les plus récentes, les technologies émergentes et des approches innovantes. L'élaboration de ces programmes repose sur un processus inclusif, façonné par un large éventail de parties prenantes, notamment des représentants des peuples autochtones, des membres de communautés locales, des organisations de la société civile, des universitaires, des groupes de réflexion, des développeurs de projets, des registres de marchés du carbone, des programmes de délivrance de crédits carbone, des experts techniques, des associations professionnelles, des acheteurs de crédits carbone, des investisseurs et des institutions financières, entre autres. Leurs contributions garantissent que des expertises et des perspectives diversifiées éclairent chacune des recommandations formulées.

L'objectif est d'identifier les bonnes pratiques émergentes afin de les mobiliser pour accélérer les réductions et les absorptions de gaz à effet de serre à haute intégrité.

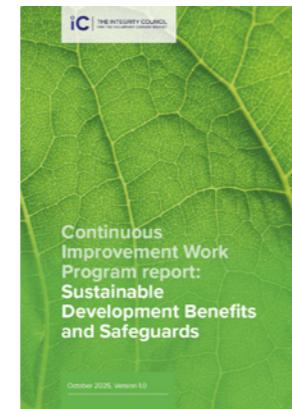
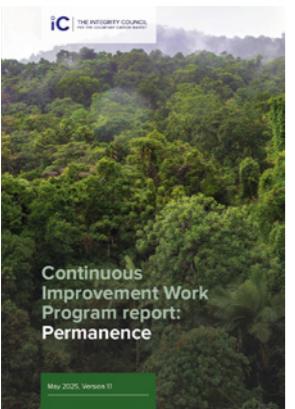
Les programmes de travail visent à :

- Traiter les domaines dans lesquels des approches innovantes et des avancées technologiques permettront de mettre en place des solutions plus solides, plus transparentes et plus robustes à l'échelle de l'ensemble du marché du carbone
- Rassembler les principaux experts du marché et les parties prenantes clés dans une démarche collaborative visant à mobiliser les bonnes pratiques existantes et émergentes afin de répondre aux défis complexes et aux opportunités auxquels le marché est confronté
- Favoriser un cercle vertueux de retours d'expérience entre les marchés volontaires et les marchés réglementés émergents à travers le monde



Programmes de travail achevés

Le premier ensemble de programmes de travail a été lancé en 2024, en se concentrant sur trois enjeux majeurs :



Permanence —

identifier les meilleures approches permettant de garantir le maintien, sur le long terme, des réductions et des absorptions de carbone, tout en traitant les risques de réversibilité.

Alignement avec l'Accord de Paris —

analyser la manière dont le cadre d'évaluation prend en compte les enjeux liés à l'Accord de Paris, en particulier en ce qui concerne les ajustements correspondants au titre de l'article 6, les lignes de référence des projets et les CDN, ainsi que la pertinence de la part des produits au titre de l'Accord de Paris destinée à l'adaptation (au bénéfice du Fonds pour l'adaptation).

Ces travaux ont permis de répondre à des questions clés auxquelles sont confrontés les marchés du carbone et ont jeté les bases des évolutions futures du cadre d'évaluation. Les rapports qui en sont issus sont désormais accessibles au public sur le site de l'[ICVCM](#).³¹

Avantages et garanties en matière de développement durable —

examiner les possibilités de faire évoluer davantage les exigences du cadre d'évaluation au regard de questions spécifiques mises en évidence dans sa version actuelle.

Le programme de travail consacré à la permanence contribue à favoriser l'alignement entre les différents segments du marché et a éclairé l'élaboration de cadres réglementaires et de standards, notamment l'Article 6.4 de l'Accord de Paris.

Le programme de travail relatif à l'alignement avec l'Accord de Paris a recommandé que les crédits labellisés CCP utilisés à des fins de décarbonation ne nécessitent pas d'ajustement correspondant de la part du gouvernement concerné au titre de l'article 6, paragraphe 2, de l'Accord de Paris. Il préconise toutefois que ces ajustements continuent d'être présentés de manière transparente au moyen de l'attribut CCP, afin d'indiquer l'autorisation accordée par le pays hôte. Le programme soutient également l'intégration, au sein des marchés du carbone, d'une contribution volontaire de 5 % à l'adaptation climatique, alignée sur les niveaux prévus par le mécanisme de l'article 6, paragraphe 4, de l'Accord de Paris, avec une flexibilité permettant d'évoluer si de telles contributions devenaient obligatoires. Il a en outre été recommandé que le cadre d'évaluation précise que les lignes de référence des projets devraient viser la neutralité carbone à l'horizon 2050, en s'appuyant sur des orientations claires relatives à la définition des objectifs et sur les technologies disponibles.

À l'instar des programmes mentionnés ci-dessus, le programme de travail relatif aux avantages et garanties en matière de développement durable a été élaboré à partir

des contributions d'un large éventail de parties prenantes. Celles-ci comprenaient, dans ce cas, des représentants des peuples autochtones et des communautés locales, des porteurs de projets, des organisations de la société civile, ainsi que des experts techniques issus d'entités telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Société financière internationale (IFC), entre autres. Le programme a recommandé que de futures mises à jour du cadre d'évaluation approfondissent les exigences relatives aux protections et aux bénéfices sociaux et environnementaux dans les projets de délivrance de crédits carbone. Parmi les principales recommandations figuraient le renforcement des exigences existantes en matière de garanties, notamment les droits du travail et les mesures de prévention des déplacements, l'élaboration d'orientations plus détaillées sur le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), ainsi qu'un accroissement de la transparence et le recours à des approches standardisées pour l'évaluation et la communication des impacts en matière de développement durable.



Axes thématiques actuels

Des rapports issus des réunions des programmes de travail consacrés aux thématiques de la transparence, de la montée en échelle et de la normalisation, ainsi qu'aux crédits de transition (énergétique), sont actuellement en cours de rédaction, tandis que les réunions des programmes de travail portant sur la supervision des organismes de validation et de vérification (VVB) et sur l'appui à leur action se poursuivent.



Carbon Tanzania/Roshni Lediha

Transparence, montée en échelle et standardisation des marchés

Ce programme de travail a réuni un groupe inclusif et diversifié de parties prenantes expertes afin de répondre au besoin urgent de disposer d'une infrastructure de marché transparente, efficiente et interconnectée, capable d'accompagner une croissance rapide. Il a examiné les moyens de bâtir un système plus intégré et plus transparent autour de trois axes clés :

- **Interopérabilité des registres –** incluant la création de fonctions de métaregistre et l'élaboration de contrats carbone standardisés, parallèlement aux efforts visant à surmonter les contraintes juridiques et à renforcer la transparence des échanges.
- **Transparence et intégrité des prix –** visant à promouvoir un partage équitable des revenus, à harmoniser les frais de transaction et à améliorer la découverte des prix afin de mieux refléter la valeur réelle du marché.
- **Finance structurée –** analysant la manière dont une meilleure disponibilité des données sur les risques, des outils de financement adaptés et des mécanismes d'engagement des investisseurs peuvent mobiliser des capitaux au profit des porteurs de projets et stimuler l'investissement dans des activités d'atténuation de haute qualité.

Supervision des organismes de validation et de vérification (VVB)

Un large éventail de parties prenantes participant à ce programme de travail s'emploie à renforcer la cohérence et la robustesse des processus de validation et de vérification, éléments fondamentaux de la confiance accordée aux crédits carbone. Le programme examine les rôles et responsabilités des organismes de validation et de vérification (VVB), des organismes d'accréditation et des programmes de certification carbone afin de clarifier les responsabilités et de réduire les chevauchements ou les lacunes au sein de la chaîne d'assurance. Il analyse également les moyens d'intégrer davantage de transparence, de suivi et de responsabilité dans les processus de validation et de vérification, dans le but d'améliorer la confiance et la comparabilité entre les différents programmes.

Crédits de transition

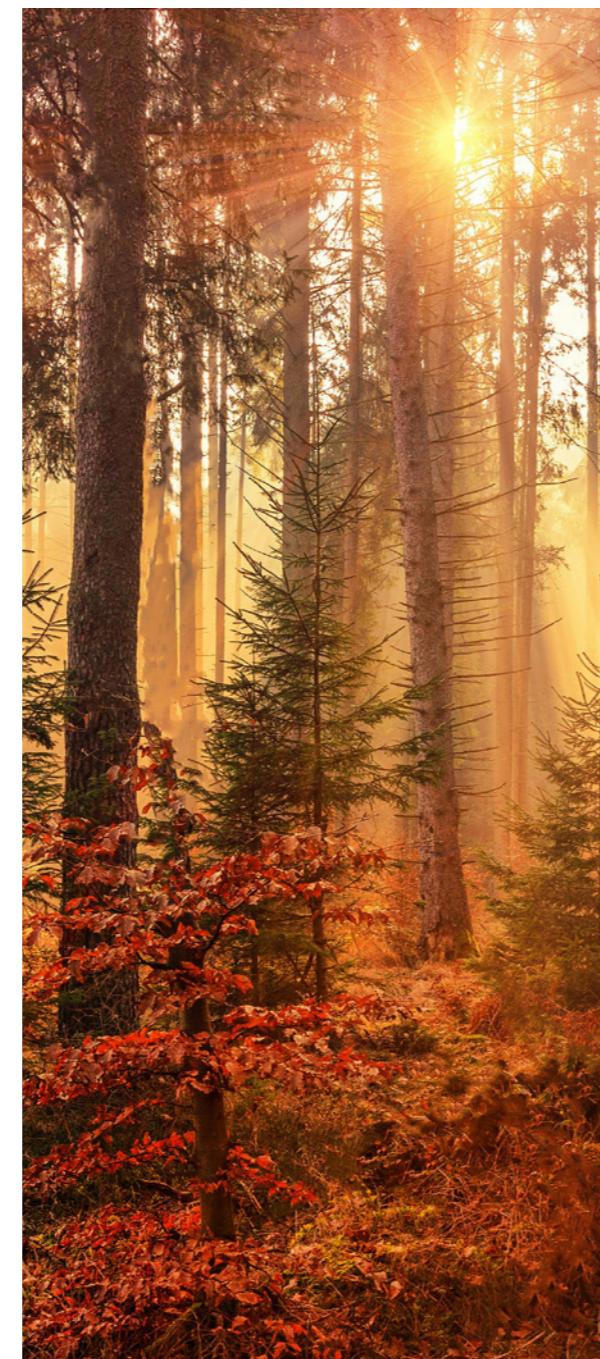
Ce programme de travail a rassemblé des analyses et des échanges d'experts sur la comptabilisation de la transition énergétique, notamment l'arrêt progressif des centrales au charbon, ainsi que sur la dimension de justice associée à ces transitions. Il s'est attaché à examiner les conditions nécessaires pour garantir une intégrité élevée des crédits de transition. Il traite de questions complexes liées à l'additionnalité, au double comptage et au risque de non-permanence. L'objectif de ces travaux est d'évaluer si le Cadre d'évaluation gagnerait, à l'avenir, à intégrer des dispositions spécifiques applicables à ce type d'actif carbone.



Axes de travail à venir

D'autres programmes de travail seront lancés en 2026 et porteront sur un ensemble de thématiques complémentaires :

- **Systèmes de mesure, de notification et de vérification (MRV), y compris les systèmes de MRV numérique** – visant à explorer les bonnes pratiques pour l'intégration d'outils et de techniques numériques émergents ou récemment établis au sein des marchés du carbone.
- **Approches simplifiées pour les petits projets** – consistant à identifier des moyens de déployer à plus grande échelle des projets de petite taille et de réduire les obstacles ainsi que les coûts de participation au marché volontaire du carbone.
- **Approches de créditation à l'échelle juridictionnelle** – visant à définir des méthodes efficaces de créditation et de comptabilisation des efforts de réduction et d'élimination des émissions de gaz à effet de serre à des échelles plus larges, de type juridictionnel.
- **Approches de créditation des énergies renouvelables** – portant sur l'examen des moyens de renforcer les méthodologies existantes et d'accroître la confiance dans l'additionnalité des projets de crédits carbone liés aux énergies renouvelables.



- **Permanence (suivi et compensation) –** s'inscrivant dans la continuité des travaux antérieurs afin d'explorer des systèmes de gestion du risque de non-permanence, notamment la mise en place d'un fonds de permanence, de réserves tampons mutualisées et de mécanismes d'assurance.

Le Réseau scientifique et de recherche

Initiative stratégique lancée par l'ICVCM afin de renforcer les fondements scientifiques des marchés du carbone à haute intégrité, le Réseau scientifique et de recherche (SRN) met en relation des organisations scientifiques et de recherche indépendantes avec des thématiques prioritaires issues des Principes fondamentaux du carbone (CCP), ainsi qu'avec les évaluations et programmes de travail connexes. L'objectif est de rendre visibles des travaux de recherche rigoureux et opérationnels, permettant au marché du carbone de continuer à évoluer dans le respect d'exigences élevées d'intégrité. De nombreuses organisations scientifiques et de recherche développent d'ores et déjà des approches innovantes pour analyser et identifier les bonnes pratiques émergentes au sein des marchés du carbone.

Le SRN offre un cadre structuré permettant à ces initiatives de partager leurs enseignements de manière à en assurer des applications concrètes dans le monde réel. Il s'articule autour de deux composantes principales :

Plateforme web publique

- Héberge une liste régulièrement actualisée de thématiques de recherche prioritaires identifiées dans le cadre des évaluations de l'ICVCM et des programmes de travail intersectoriels (CIWP).
- Permet aux chercheurs de répondre à des appels à contributions fondés sur des éléments probants et de collaborer sur des thématiques pertinentes.

- Aide les chercheurs à aligner leurs propres travaux sur les besoins de recherche existants du marché.

Partenariats institutionnels

- L'ICVCM peut, à sa discréction, s'engager dans des collaborations non exclusives et non financées avec des organisations scientifiques.
- Encourage les contributions en nature et la coordination stratégique afin de faire progresser des méthodologies à haute intégrité, les règles des programmes et l'évolution des marchés.
- Favorise la transparence, l'inclusivité et l'alignement avec les objectifs stratégiques de l'ICVCM pour la période 2025-2028.

Au fur et à mesure que le marché du carbone poursuit sa transformation, sa solidité dépendra d'un engagement partagé en faveur de l'intégrité et de l'innovation. En s'appuyant sur une science exigeante, sur la pluralité des points de vue des parties prenantes et sur des solutions opérationnelles, le marché sera mieux à même de produire des bénéfices climatiques tangibles et de contribuer à une prospérité réellement partagée.

Conclusion

Conclusion

Comme l'illustre le présent rapport, les Principes fondamentaux du carbone proposent une approche élaborée visant à renforcer le marché mondial du carbone, en intégrant des normes d'intégrité élevées, en consolidant la gouvernance et en favorisant la transparence. Depuis le lancement des Principes fondamentaux du carbone jusqu'à l'approbation de méthodologies à haute intégrité et à la mise en place de plateformes inclusives de participation des parties prenantes, les travaux de l'ICVCM contribuent à créer les conditions d'un marché du carbone plus crédible, plus efficace et plus équitable.

Les retombées de ces travaux sont d'ores et déjà perceptibles. Les crédits labellisés CCP se négocient avec des primes de prix, attirant des acheteurs en quête de qualité et de confiance. Les gouvernements œuvrent à l'intégration des CCP dans les cadres nationaux et internationaux, tandis que les programmes de créditation carbone alignent leurs méthodologies afin de satisfaire aux exigences des CCP. Ces évolutions témoignent d'un renforcement de la confiance dans le marché mondial du carbone soutenu par les Principes fondamentaux du carbone, ainsi que d'un engagement commun en faveur d'une action climatique produisant des effets réels et mesurables.

L'approche collaborative de l'ICVCM, fondée sur une mobilisation inclusive de l'ensemble des parties prenantes, sur des partenariats, sur un engagement multirégional et sur le soutien au Forum d'engagement des peuples autochtones et des communautés locales, garantit que l'intégrité élevée ne se limite pas à une exigence technique, mais constitue une valeur véritablement partagée. Les Programmes

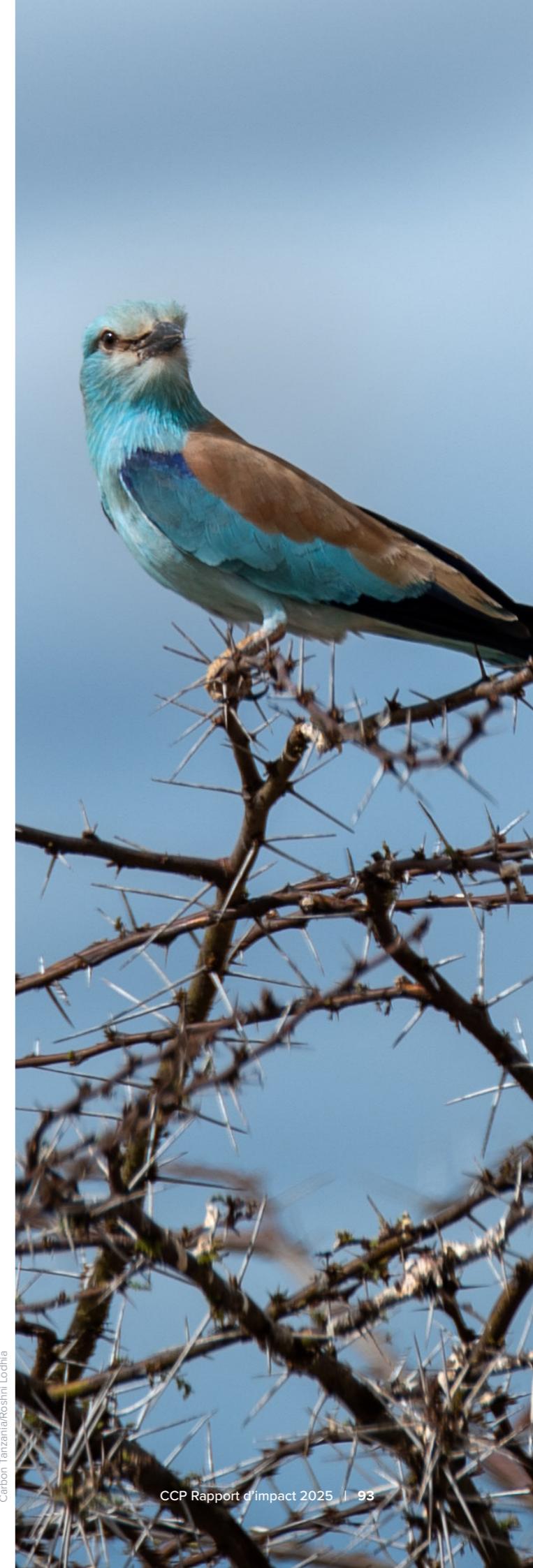
de travail pour l'amélioration continue, ainsi que le Réseau scientifique et de recherche, viennent renforcer cette dynamique en reliant l'évolution du marché aux avancées scientifiques les plus récentes, aux technologies émergentes et à la diversité des expertises.

Pour l'ensemble des parties prenantes, qu'il s'agisse des gouvernements, des investisseurs, des porteurs de projets ou des communautés, les travaux de l'ICVCM tracent une voie claire pour l'avenir. Ils offrent l'assurance que le temps, les efforts et les ressources investis dans des marchés du carbone à haute intégrité produiront des bénéfices durables. En élévant collectivement le niveau d'exigence, en intégrant de manière systématique le respect des droits humains et en renforçant la confiance, tous les acteurs du marché du carbone peuvent jouer un rôle concret dans la réalisation des objectifs climatiques mondiaux, le soutien au développement durable et la protection de la planète pour les générations futures.

Notes de fin

1. Carbon Pulse, Analyse de données : forte hausse des annulations de crédits carbone labellisés CCP en octobre, dans l'attente de la prochaine décision de l'ICVCM, novembre 2024.
2. Ecosystem Marketplace, État du marché volontaire du carbone 2025, Forest Trends, octobre 2025.
3. Calyx Global, Les indicateurs de qualité des crédits carbone sont-ils efficaces ?, février 2025 ; ClearBlue Markets, L'ICVCM juge les méthodologies actuelles relatives aux énergies renouvelables inéligibles au label CCP, août 2024.
4. Données MSCI, consultées en octobre 2025.
5. Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), note d'information, Forêts et changement climatique, février 2021.
6. Forest Trends, note de synthèse, Tableau de bord sur la déforestation illégale liée aux matières premières à risque forestier : Tanzanie, octobre 2022.
7. Dr Kate McAlpine ; Belinda Mziray ; Solomon Anderson ; Isabel Cooper, Mobiliser les revenus du carbone au service du développement durable des communautés pastorales : étude de cas de la zone de gestion de la faune de Makame, 2024.
8. Agence internationale de l'énergie, rapport Une vision pour un accès universel à la cuisson propre, 2023.
9. Ibid.
10. Ibid.
11. Organisation mondiale de la santé, fiche d'information, Pollution de l'air domestique, octobre 2024.
12. Données MSCI, consultées en octobre 2025.
13. UpEnergy, communiqué de presse, UpEnergy émet les premiers crédits carbone africains liés à la cuisson électrique dans le cadre de la nouvelle méthodologie mesurée du Gold Standard, mars 2025.
14. Coalition pour le climat et l'air pur, note de projet, Ouganda : développement d'un système MRV pour la cuisson propre afin de soutenir de nouvelles réglementations, juillet 2025.
15. Agence internationale de l'énergie, rapport Suivi mondial du méthane 2024, mars 2024.
16. Agence internationale de l'énergie, rapport Suivi mondial du méthane 2023, février 2023.
17. World Resources Institute, note de synthèse, D'où proviennent les émissions ? Quatre graphiques pour comprendre les émissions de gaz à effet de serre par secteur, décembre 2024.
18. Dénomination usuelle du dichlorodifluorométhane.
19. Agence américaine de protection de l'environnement (EPA des États-Unis), site internet, consulté en novembre 2025.
20. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Cinquième rapport d'évaluation (AR5), 2014.
21. Global Efficiency Intelligence, étude Mettre fin à un superpolluant : réduction des émissions de N₂O issues de la production mondiale d'acide adipique, avril 2023.
22. Données Verra, consultées en octobre 2025.
23. Université de Stirling, étude Éclairer le rôle complexe du climat dans la décomposition de la litière, janvier 2023.
24. Agence spatiale américaine (NASA), article Les satellites de la NASA contribuent à quantifier l'impact des forêts sur le budget carbone mondial, février 2021.
25. Banque mondiale, État et tendances de la tarification du carbone 2025, p. 51. Voir le [Dépôt de documents Open Knowledge](#).
26. Banque mondiale, État et tendances de la tarification du carbone 2025, p. 49. Voir le [Dépôt de documents Open Knowledge](#).
27. Département de la sécurité énergétique et de la neutralité carbone du Royaume-Uni, Consultation sur les marchés volontaires du carbone et de la nature, 2025. Voir [Marchés volontaires du carbone et de la nature : renforcer l'intégrité – GOV.UK](#).
28. Enterprise Singapore, Orientations sur le rôle des crédits carbone dans la décarbonation des entreprises, 2025, p. 6. voir [Guidance on Role of Carbon Credits in Corporate Decarbonisation](#).
29. Secrétariat national du changement climatique de Singapour, [Singapour contractera des crédits carbone de haute qualité fondés sur la nature issus de quatre projets, 2025](#).
30. ICVCM, communiqué de presse, L'Integrity Council lance un pôle Asie-Pacifique et établit des partenariats avec le Secrétariat national du changement climatique et l'Economic Development Board de Singapour, octobre 2025.
31. Voir les rapports relatifs à l'alignement réglementaire et politique, aux approches de crédit standardisées et innovantes, à la modernisation des marchés, à la transparence et à la supervision, ainsi qu'à l'équité, à l'impact et aux mécanismes de sauvegarde, disponibles sur le [site de l'ICVCM](#).

Carbon Tanzania/Roshni Lodha



<<

La transformation
du marché est
toujours en cours,
mais son orientation
est désormais
indéniable. »

Annette L. Nazareth,
Présidente du Conseil de gouvernance,
Conseil pour l'intégrité du marché
volontaire du carbone

Le Conseil pour l'intégrité du marché volontaire du carbone (ICVCM) est un organe de gouvernance indépendant et à but non lucratif du marché volontaire du carbone. Il a pour objectif de veiller à ce que ce marché contribue à accélérer une transition juste compatible avec la trajectoire de 1,5 °C. L'ICVCM entend définir et maintenir une norme mondiale volontaire de référence en matière de qualité sur le marché volontaire du carbone. Cette norme repose sur les Principes fondamentaux du carbone (Core Carbon Principles, CCP) de l'ICVCM et est mise en œuvre au moyen d'un Cadre d'évaluation qui précise, au regard de ces principes, ce que recouvre la notion de haute qualité.

Pour toute question relative à des projets individuels, veuillez contacter le programme responsable de la méthodologie appliquée. Pour toute autre demande concernant des projets ou le présent rapport, merci d'adresser un courriel à info@icvcm.org



www.icvcm.org



info@icvcm.org



www.linkedin.com/company/icvcm/